Rapport d'activités

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

2015

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

agglo-larochelle.fr

INTRODUCTION 3

› 2015 en un clin d'œil 4
› Carte et chiffres clés 6
› Les grands projets en cours 8

1 | L'AGGLO ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE 10

› Se développer durablement, un enjeu et une volonté 12
› Les actions phares 2015 13
› Zoom sur 2015 16
› Une administration éco-responsable 17

2 | UNE AGGLO ENTREPRENANTE ET ATTRACTIVE 18

› Le marketing territorial 20
› Le développement économique et l'emploi 21
› L'économie sociale et solidaire 24
› L'enseignement supérieur et la recherche 25

3 | UNE AGGLO ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE 26

› Le logement et l'habitat 28
› La cohésion sociale et la politique de la ville 30
› L'insertion 32
› Les équipements culturels et la culture pour tous 34

4 | UNE AGGLO RESPONSABLE ET VOLONTAIRE 36

› Les mobilités 38
› L'aménagement 41
› L'environnement et le climat 44
› La valorisation et l'élimination des déchets 46
› L'eau et l'assainissement 48

5 | LA VIE DE L'AGGLO 50

› Les compétences 52
› La gouvernance 54
› Les élus 56
› L'organigramme 60

6 | DES MOYENS POUR AGIR 62

› Les finances et le bilan financier 64
› Les réalisations budgétaires 66
› Les ressources humaines 68
› Les services ressources 70
› Les coopérations 72
› La communication 74

ANNEXES 76

La réalisation de ce Rapport d'activités répond à l'obligation légale du 12 juillet 1999 (Article L5211-39 du Code Général des Collectivités) qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération.

Consolider nos politiques et nos projets

«Après une année 2014 marquée par l'élargissement de notre périmètre intercommunal et le renouvellement des Conseillers communautaires, 2015 nous a permis de consolider nos politiques et nos projets. Avec la définition, d'abord, d'une nouvelle stratégie économique en faveur de l'activité et de l'emploi. Elle nous permettra de développer la culture de l'entreprenariat sur notre territoire, de structurer nos filières pour les rendre encore plus compétitives, de développer des outils favorisant l'innovation et de renforcer notre attractivité. Dans le domaine de l'emploi, 2015 a été l'année du renouvellement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), principal outil d'insertion professionnelle sur l'Agglomération.

Pour améliorer l'accès au logement, nous avons continué à soutenir de manière importante l'offre sociale, à hauteur de près de 4 millions d'euros, permettant ainsi à de nombreux ménages de trouver un logement adapté à leurs capacités financières. Cette volonté de répondre aux besoins des classes moyennes et des plus démunis s'est, par ailleurs, traduite par la signature du Contrat de Ville, qui redéfinit nos priorités d'action en faveur des quartiers en difficulté et de leurs habitants.

2015 nous aura également permis d'avancer sur de grands projets comme le parc bas carbone Atlantech de Lagord, la requalification de la zone commerciale de Beaulieu à Puilboreau, la refonte de notre réseau de bus, la préparation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ou encore, de choisir le site d'implantation du futur Conservatoire de Musique et de Danse.

Sans oublier la concrétisation de nombreuses actions en faveur du développement durable grâce à la mise en œuvre des programmes de réduction des déchets, de lutte contre le réchauffement climatique ou, bien sûr, de mise en sécurité de nos côtes contre le risque de submersion.

Aucun de ces projets, aucune des actions menées en 2015 n'aurait été possible sans la mobilisation et l'implication des agents de l'Agglomération. Je tenais ici à les remercier pour le travail accompli au service de notre territoire et de ses habitants.»

Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté d'Agglomération
Maire de La Rochelle

2015 en un clin d'œil

Un site de choix pour le nouveau Conservatoire

Le principe a été acté en 2015. Le futur bâtiment du Conservatoire permettra de regrouper l'enseignement de la musique et de la danse en un même lieu et de créer un auditorium de 200 à 300 places. Sa construction, îlot Joffre à La Rochelle est envisagée à l'horizon 2020.

Contrat de Ville nouvelle génération

Le Contrat de Ville 2015-2020 succède au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Signé par 22 partenaires, il repose sur 3 domaines d'intervention : la cohésion sociale (réussite éducative, citoyenneté, prévention de la délinquance, santé. . .) ; l'emploi et le développement économique ; le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Atlantech : le Crédit Agricole érige son siège

Les travaux de construction du nouveau siège social régional du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres débutent sur le parc bas carbone Atlantech de Lagord. L'édifice à l'architecture novatrice, conçu pour produire plus d'énergie qu'il n'en consomme, est réalisé par des professionnels locaux du bâtiment.

PLIE : nouvel élan pour l'insertion professionnelle

Un nouveau Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est signé entre l'État, le Département et l'Agglo pour la période 2015-2020. Principal outil d'insertion professionnelle sur le territoire, il amplifie la mobilisation des partenaires pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi.

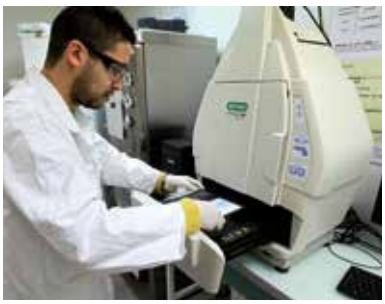

Un partenariat reconduit avec l'Université

L'Agglo et l'Université de La Rochelle renouvellent leur convention de partenariat triennale pour les années 2015 à 2017, autour de deux thèmes répondant aux besoins et enjeux du territoire : l'espace urbain et le développement durable ; l'appui aux filières économiques locales.

Un nouvel écrin pour les entreprises agro-alimentaires

La pépinière d'entreprises Créatio®AGRO est livrée sur le parc Technocéan de Chef-de-Baie à La Rochelle. Destiné aux entreprises de la filière agro-alimentaire souhaitant développer de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de production, le bâtiment comprend trois ateliers et une plateforme technologique d'essais mutualisée.

Les grandes lignes du futur réseau de bus

Le schéma de principe du futur réseau de bus 2017 est acté avec une offre développée autour de trois catégories de lignes : structurantes, complémentaires et de maillage. Le choix des futurs modes de gestion pour les dessertes urbaines, périurbaines, et les services annexes de transport à la demande, est également arrêté.

Le PLUi en concertation

La concertation publique autour du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) débute avec les habitants, associations, entreprises et agriculteurs. Au programme : des ateliers thématiques, des réunions publiques et une exposition afin de susciter des échanges et des débats concernant les règles d'utilisation des sols.

Une voie verte entre Périgny et La Rochelle

L'Agglo débute l'aménagement d'une voie verte (réservée aux déplacements non motorisés) d'1,2 km entre Périgny et La Rochelle, afin d'assurer la jonction entre la voie cyclable de la zone industrielle et la promenade du canal de Rompsay. La liaison s'appuie sur la voie ferrée préexistante et suit son tracé.

L'Agglo engagée aux côtés des Agences de L'Eau

Un nouvel accord est conclu avec l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Port de Plaisance et le Grand Port Maritime de La Rochelle pour la période 2015-2017. Il porte sur le financement de mesures destinées à améliorer la qualité des eaux et à préserver la ressource.

« Digital Bay », l'écosystème du numérique

Consacré à la création, aux technologies et aux usages du numérique, l'écosystème « Digital Bay » succède au cluster Médias & Numérique créé sous l'impulsion de l'Agglo. « Digital Bay » accompagne les entreprises dans la transition digitale de leur activité et dans le développement de leurs projets numériques.

La station d'épuration de Nieul-sur-Mer transformée en lagunes

Le réaménagement de l'ancienne station d'épuration des eaux usées en dispositif de traitement des eaux pluviales s'achève à Nieul-sur-Mer avec le curage des bassins et la reprise des berges.
La requalification totale du site offre une promenade depuis le bourg de Nieul jusqu'au village ostréicole de Lauzières.

Carte de la Communauté d'Agglomération

164 332 HABITANTS

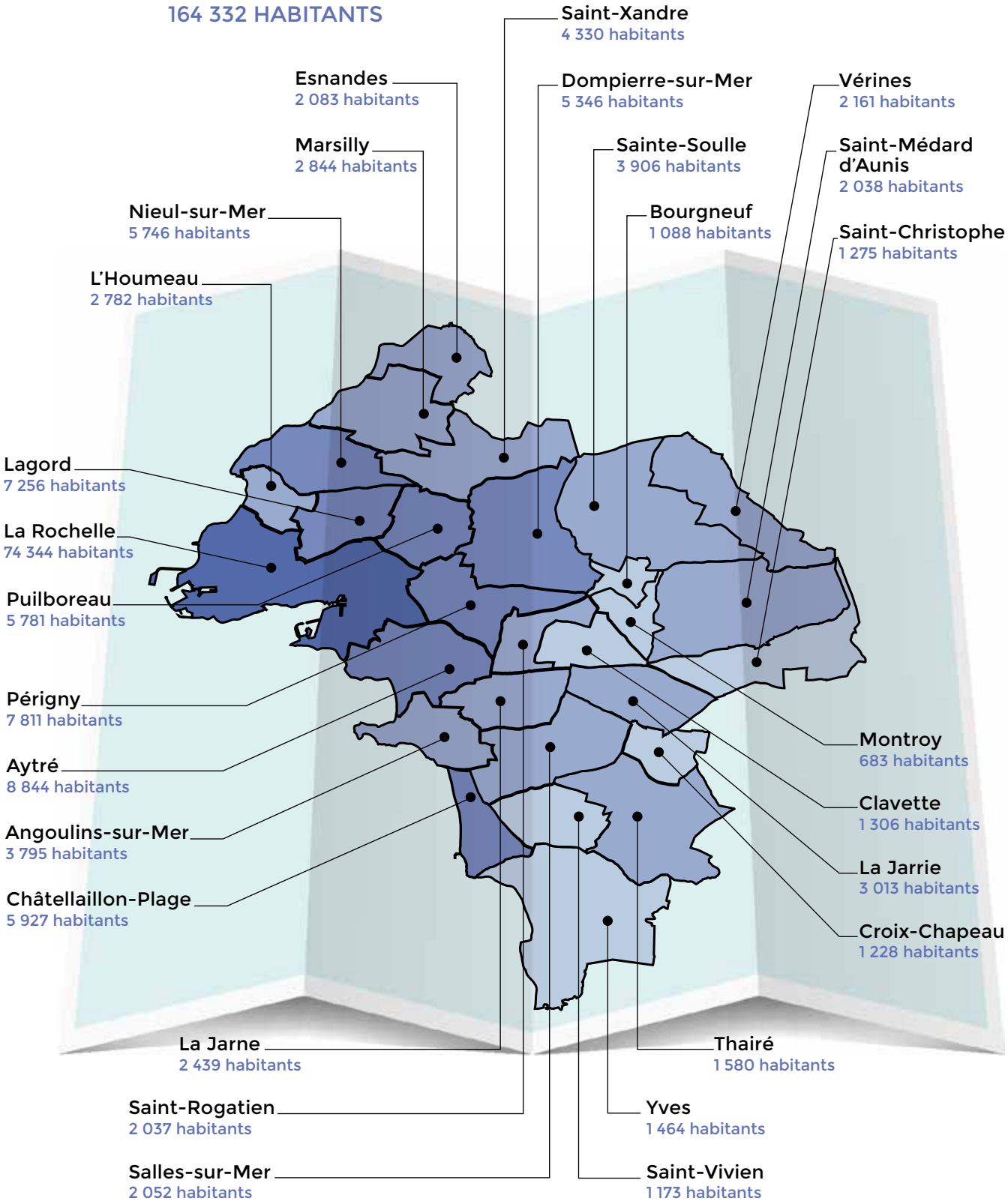

- Moins de 1 500 habitants
- Entre 1 500 et 4 500 habitants
- Entre 4 500 et 10 000 habitants
- Plus de 10 000 habitants

Source : INSEE, recensement 2013 de la population

L'AGGLO EN CHIFFRES

28
communes sur
un territoire de 327 km²

+ de 50 ans
de coopération
intercommunale

80
élus communautaires

164 332
habitants

3e agglo
par sa population de la région
Nouvelle-Aquitaine

+ 23 000
habitants attendus
pour 2040

12 200
entreprises

66 200
salariés

1 000 ha
de parcs d'activités

13 000
étudiants

22 300 ha
de terres agricoles

1 200
logements environ
produits par an

9
communes
littorales

70 km
de côtes

6 000 ha
reconnus pour
leur intérêt écologique
(près de 20% du territoire)

Focus sur les grands projets en cours*

PARC « BAS CARBONE » ATLANTECH DE LAGORD, UN PROJET UNIQUE EN FRANCE

L'Agglo a engagé la création d'une technopole dédiée aux énergies renouvelables et aux bâtiments durables, en partenariat avec l'Université de La Rochelle.
Ce projet unique en France, baptisé Atlantech, mêlera à terme formation, recherche et développement, activités économiques, habitat et services.

NOUVEAU SOUFFLE POUR LA ZONE COMMERCIALE DE BEAULIEU À PUILBOREAU

Créée dans les années 1970, la zone commerciale de Beaulieu fait l'objet d'un ambitieux projet de requalification. Objectifs : fluidifier le trafic automobile et la circulation des bus, faciliter les déplacements doux, structurer et embellir les espaces publics.

DÉMÉNAGEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le principe a été acté en 2015. Le futur bâtiment du Conservatoire permettra de regrouper l'enseignement de la musique et de la danse en un même lieu et de créer un auditorium de 200 à 300 places. Sa construction, îlot Joffre à La Rochelle, est envisagée à l'horizon 2020.

LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE LA ROCHELLE SUR LES RAILS

Le futur Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Rochelle-Ville doit permettre de faciliter la combinaison des différents modes de transport, de donner plus d'espaces aux modes « doux », d'améliorer l'accès et l'accessibilité au bâtiment.

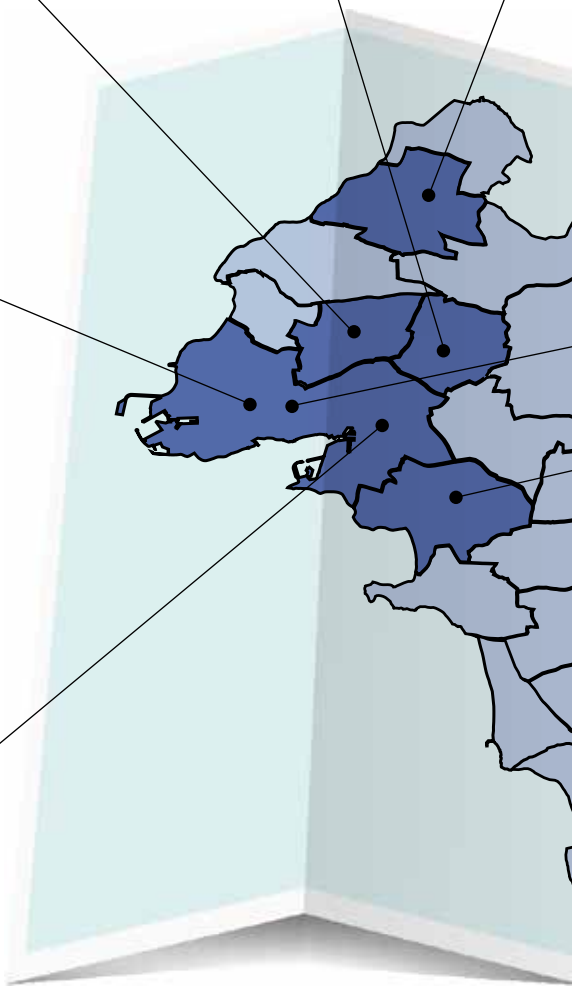

** Liste non exhaustive.*

UN NOUVEAU PÔLE ÉPURATOIRE PLUS PERFORMANT À MARSILLY

L'Agglo s'est engagée dans un programme de construction de nouveaux pôles épuratoires plus performants et durables. Les travaux réalisés sur la station d'épuration de Marsilly consistent à agrandir et moderniser l'équipement actuel. En 2017, il traitera les eaux usées des communes de Marsilly et Esnandes.

UNE VÉRITABLE « MAISON DE LA MOBILITÉ »

La transformation de l'ancienne gare routière de la place de Verdun de La Rochelle en « Maison de la Mobilité » a été actée en 2015. Suite aux travaux, réalisés en 2016, chacun pourra se renseigner et s'abonner aux services Yélo et à ceux du réseau Les Mouettes, dans un espace plus confortable, convivial et accessible.

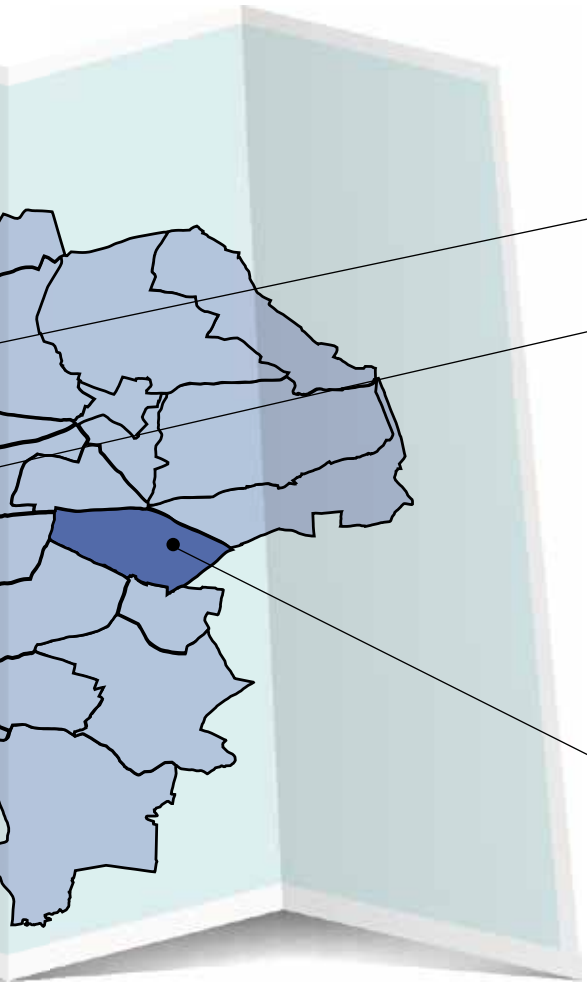

ÉCO-QUARTIER DE BONGRAINE, LABORATOIRE D'HABITAT DURABLE

C'est sur une ancienne friche ferroviaire située sur la commune d'Aytré, sur 25 hectares, que l'Agglo a choisi de donner vie au concept d'éco-quartier. Le projet comprend notamment des aménagements et des espaces pour favoriser le lien social, des logements diversifiés et laisse une large place à la nature.

UNE NOUVELLE LIAISON TER CADENCÉE ENTRE LA JARRIE ET LA ROCHELLE

Une nouvelle halte ferroviaire sera construite en 2016 afin de mettre en place une liaison cadencée entre Surgères et La Rochelle, sur le même modèle que celle de Rochefort-La Rochelle. Le projet permettra de diminuer le trafic automobile grâce au développement d'une offre ferroviaire plus régulière et fréquente.

yoco

L'AGGLO ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a pour objectif de répondre aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux soulevés par notre mode de vie. En tant qu'institution et en tant que territoire, l'Agglomération rochelaise agit dans ce domaine depuis de nombreuses années déjà.

Se développer durablement, un enjeu et une volonté pour l'Agglo

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DOIT PERMETTRE DE CORRIGER LES IMPACTS NÉGATIFS DE NOTRE MODE DE VIE SUR LA PLANÈTE ET SUR LES HOMMES. PAR CHOIX ET PAR NÉCESSITÉ LIÉE À SA SITUATION LITTORALE, L'AGGLO AGIT DANS TOUS LES DOMAINES QUI RELÈVENT DE SA COMPÉTENCE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES, POUR UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE.

Très tôt, l'Agglomération de La Rochelle a fait du développement durable une priorité. Pionnière en matière d'écologie urbaine il y a quarante ans, elle demeure une référence et un territoire d'expérimentation dans le domaine des déplacements propres. Au-delà de la mobilité, elle agit aujourd'hui sur tous les champs du développement durable à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques et, en interne, dans son fonctionnement et son organisation.

En 2014, l'adoption de l'Agenda 21 a marqué sa volonté de mettre en cohérence les actions déjà engagées et d'en définir de nouvelles, pour une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable sur son territoire. Grâce à l'engagement de l'Agglo, de ses élus, des citoyens, des acteurs sociaux-économiques, associatifs et éducatifs, la centaine de mesures qu'il contient se concrétise progressivement.

En parallèle, de nombreux programmes d'actions traduisent la volonté de transition et d'adaptation de l'Agglomération. Ils concernent les déplacements, les déchets, les risques climatiques, les énergies… et, plus largement, l'évolution vers un aménagement plus durable.

La fabrique du territoire de demain, la transition énergétique et économique, le vivre ensemble, le bien-être humain, la préservation des ressources naturelles sont autant de défis pour l'Agglomération rochelaise. En 2015, elle a continué à se mobiliser et à agir pour les relever avec la volonté de jouer pleinement son rôle dans le scénario mondial de la COP21 (Conférence Paris sur le climat de 2015).

Les actions phares en 2015

LA FABRIQUE DU TERRITOIRE DE DEMAIN

L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Cet outil réglementaire de planification urbaine traduira pour les 28 communes de l'Agglo les objectifs en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace, déplacements compris, pour les dix ans à venir. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) comportera un volet important dédié au Développement Durable.

LA RÉVISION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le nouveau PLH, en cours d'élaboration, prévoit la production de 1 400 à 1 500 logements sur l'agglomération sur 5 ans, dont 500 à La Rochelle. Les mesures qu'il contient doivent contribuer à répondre aux besoins de toutes les catégories de populations, à favoriser une répartition équilibrée du logement social sur le territoire et des constructions plus économes en énergies.

L'EXPÉRIMENTATION DE LA MOBILITÉ DU FUTUR

Entre fin 2014 et début 2015, l'Agglo a expérimenté, en conditions réelles de circulation, l'utilisation de 6 minibus automatisés à propulsion électrique sans conducteur, dans le cadre de l'appel à projet européen CityMobil2.

L'aide de l'Agglo aux équipements communaux

L'Agglomération subventionne des équipements communaux structurants pour son territoire, à raison d'une opération par commune et par mandat, pour un montant maximum de 150 000 €.

En 2015, elle a attribué cette enveloppe à Puilboreau pour l'extension et la réhabilitation de la maison de l'enfance et à Sainte-Soulle pour des travaux de renforcement de l'attractivité du centre-bourg.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le parc bas carbone Atlantech, situé à Lagord, est le projet de l'Agglo incarnant le mieux ce que les Nations Unies dénomment « l'économie verte » (protection des ressources naturelles, investissements faibles en carbone et économie inclusive). Initié en partenariat avec l'Université de La Rochelle, il mêlera à terme activités économiques, formation, recherche et développement (notamment en matière de réhabilitation de bâtiment), habitat et services.

L'Agglo dispose d'un Espace Info Energie qui conseille gratuitement et de façon indépendante les particuliers dans leurs projets de construction ou de rénovation thermique de leur logement. En 2015, un conseiller-énergie a été recruté à temps plein pour remplir cette mission et une aide financière aux particuliers a été décidée.

À travers son Plan Climat Energie Territorial (PCET), adopté en avril 2015, l'Agglo a défini sa stratégie en matière de lutte contre le changement climatique. Ce plan comprend 37 fiches actions à réaliser sur 5 ans pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie non renouvelable du territoire (politique d'atténuation), et pour anticiper les impacts locaux du changement climatique (politique d'adaptation).

En signant en 2013 la Convention des Maires et en mutualisant avec la Ville de La Rochelle un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) en 2015, l'Agglomération s'est également engagée à réduire de 20 % les émissions de Gaz à Effet de Serre sur son territoire d'ici 2020.

En 2015, elle a notamment lancé une étude sur le potentiel en énergie renouvelable du futur éco-quartier de Bongraine à Aytré pour tendre vers ces objectifs.

L'Agglo reconnue « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »

En 2015, l'État a attribué à l'Agglo une enveloppe de 2 millions d'euros (à utiliser d'ici 2017) dans le cadre de l'appel à projets «Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».
Une première convention, signée avec le Ministère du Développement Durable, a permis d'obtenir une aide de 500 000 € pour étendre et renforcer le maillage des stations de libre-service vélo Yélo sur le territoire.

765 000 €

pour le Plan Climat Energie Territorial 2015-2020.

232 km
de voies cyclables

aménagées sur l'Agglomération.

10,2 %
des emplois de l'Agglo

dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, 6 747 salariés.

LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

Économie verte, économie circulaire, écologie industrielle, économie sociale et solidaire… prennent forme sur le territoire, à l'initiative de l'Agglo ou à travers des partenariats.

En 2015, l'Agglo a travaillé sur les potentialités de développement d'une recyclerie et recyclé des vélos jaunes de son libre-service Yélo au bénéfice d'établissements d'enseignement de son territoire.

Pour faciliter l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics, elle a créé un guichet unique en partenariat avec la Ville de La Rochelle et les bailleurs sociaux. Son rôle : conseiller les maîtres d'ouvrages publics, informer et accompagner les entreprises, faire l'interface avec les acteurs de l'emploi et suivre l'exécution des clauses.

En 2015, la Communauté s'est aussi engagée à animer un écosystème favorable à l'économie sociale et solidaire sur son territoire. Elle entend ainsi répondre à une demande sociétale forte, notamment des jeunes actifs qui veulent aujourd'hui consommer, travailler, vivre différemment.

Pour mieux comprendre

Les sentiers de découverte

L'Agglo aménage sur l'ensemble du territoire des sentiers de découverte. Ces derniers valorisent le patrimoine local dans toutes ses dimensions (culturelle et naturelle). En 2015, les sentiers couvraient 17 communes pour 162 km de parcours et 200 étapes explicatives. Ils viennent compléter les itinéraires de promenades et de randonnées.

LE BIEN-ÊTRE HUMAIN

Pour faire face aux risques de submersion auxquels son territoire est exposé, l'Agglo mène des opérations de prévention et d'amélioration de la conscience du risque **dans le cadre du PAPI** (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) contractualisé avec l'État.

L'Agglo participe financièrement aux différentes mesures de prévention contenues dans le Plan de prévention des Risques Technologiques relatif aux 4 entreprises classées SEVESO* présentes sur son territoire.

Elle a adopté en 2015 un plan d'actions en cas de pic de pollution atmosphérique, en cohérence avec les mesures pouvant être prises par la Préfecture. Celui-ci permet de prévenir les habitants et de les inciter à limiter leurs déplacements en voiture lorsque les seuils d'alerte sont atteints. Si le niveau d'alerte 2 est atteint, l'Agglo met en place des mesures renforcées : une offre de bus et les parcs-relais à 1 € la journée, 2 jours d'abonnement gratuit au libre-service vélo…

En matière d'éducation au développement durable, l'Agglo a conçu des programmes de sensibilisation à destination des citoyens, notamment les plus jeunes. Elle souhaite ainsi leur donner des clés de compréhension du monde actuel et les aider à se positionner en tant qu'acteur sur les thèmes du changement climatique, de la biodiversité, des déchets, de la mobilité…

** Directive européenne incitant les États à se doter d'une politique de prévention des risques industriels*

VIVRE ENSEMBLE

À travers le Contrat de Ville 2015-2020, l'Agglo s'est engagée à consacrer chaque année 1 175 000 € (900 000 € en fonctionnement et 275 000 € en investissement) et à mobiliser l'ensemble de ses politiques de droit commun pour : la réussite éducative, l'accès à la culture et à la santé, l'amélioration des conditions de vie quotidienne et le renouvellement urbain, l'insertion professionnelle, l'emploi et le développement de l'entreprenariat.

En matière d'action culturelle, elle a conduit une étude auprès des publics des médiathèques de son territoire. Objectif : définir une stratégie d'accès à la lecture publique, en ciblant de nouveaux publics et en diversifiant les outils.

2
réserves naturelles nationales
sont répertoriées sur le territoire.

2
périmètres d'intervention
du Conservatoire Régional des Espaces Naturels sont en place.

18
zones nationales d'intérêt écologique floristique et faunistique
sont recensées sur l'Agglo.

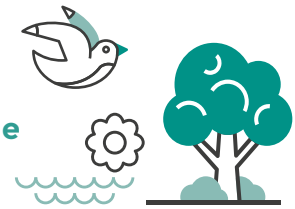

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Le diagnostic environnemental réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal permet de dresser un état « zéro » du territoire en matière de biodiversité. Il témoigne notamment de la richesse du patrimoine naturel local et de sa fragilité.

L'Agglo a accompagné en 2015 les communes vers la signature de la charte régionale Terre Saine qui aide les collectivités à réduire l'usage des produits phytosanitaires. Elle s'est également lancée dans la gestion différenciée de ses propres espaces verts.

En 2015, elle a aussi mené une étude pour mieux connaître et suivre la biodiversité sur son territoire.

La ressource en eau est précieuse et conditionne les capacités de développement de l'Agglomération, qui assure l'assainissement des eaux usées, le traitement des eaux pluviales et la sécurisation de la ressource en eau potable. En 2015, l'Agglo a entretenu et modernisé ses infrastructures de gestion des eaux.

Pour mieux comprendre

La jachère pêche à pied

Un projet de jachère pêche à pied est à l'étude sur le territoire.

Il s'agit d'expérimenter une interdiction temporaire de pêche à pied sur un secteur de l'Agglomération, comme solution de protection d'un milieu fragile.

Zoom sur 2015

GRÂCE À LA DIVERSITÉ DE SES COMPÉTENCES ET À SES ACTIONS AU PLUS PRÈS DES HABITANTS ET DU TERRITOIRE, L'AGGLO JOUE UN RÔLE MAJEUR DANS LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE.

LES ENJEUX	LES ACTIONS PHARES
LA FABRIQUE DU TERRITOIRE DE DEMAIN Réduire l'étalement urbain, répondre aux besoins de logements de toutes les catégories de population, optimiser les transports, préserver les ressources naturelles et le cadre de vie.	**L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,** **la révision du Programme Local de l'Habitat,** **le projet d'éco-quartier de Bongraine,** **l'expérimentation de minibus électriques sans conducteur CityMobil2.**
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, produire plus d'énergie renouvelable, anticiper les impacts locaux du changement climatique, développer l'économie verte, encourager l'économie sociale, solidaire et circulaire.	**L'adoption du Plan Climat Energie Territorial,** **la reconnaissance de l'Agglo comme territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique,** **la poursuite des travaux sur le parc bas carbone Atlantech de Lagord,** **l'animation d'un écosystème favorable à l'économie sociale et solidaire.**
LE BIEN-ÊTRE HUMAIN Protéger les populations des risques naturels et des risques technologiques, maintenir la qualité de l'air, valoriser le patrimoine, former et sensibiliser la population à l'environnement et aux changements climatiques.	**La mise en œuvre du Programme d'Actions de prévention des Inondations (PAPI),** **le financement de mesures et travaux de prévention des risques technologiques,** **l'adoption d'un plan d'actions en cas de pic de pollution,** **la participation au projet européen LIFE+ sur la pêche récréative.**
VIVRE ENSEMBLE Prévenir la délinquance, poursuivre le renouvellement urbain, favoriser l'insertion professionnelle et l'entreprenariat, la réussite éducative, l'accès à la culture.	**La signature du Contrat de ville 2015-2020,** **l'étude des publics des médiathèques,** **la décentralisation de l'action culturelle du Conservatoire de Musique et de Danse.**
LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES Protéger la biodiversité, préserver la ressource en eau, réduire la quantité de déchets ménagers.	**La réalisation d'un diagnostic environnemental dans le cadre de l'élaboration du PLUi,** **la réduction des pesticides dans la gestion des espaces verts,** **le Plan Local de Prévention des Déchets.**

Une administration éco-responsable

L'AGGLOMÉRATION MONTRE L'EXEMPLE EN INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN. LES ACTIONS ENGAGÉES EN 2015 TÉMOIGNENT D'UNE VOLONTÉ DE L'ADMINISTRATION D'AGIR À LA FOIS SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION

La commande publique responsable

Les marchés publics sont un bon moyen d'orienter l'activité économique vers des procédés qui respectent les principes du développement durable. En 2015, l'Agglo a introduit des clauses de développement durable sur un marché de fournitures de vêtements professionnels. Elle a également retiré l'usage des pesticides dans ses marchés d'entretien d'espaces verts.

Le développement durable dans les actions et la vie des équipements

Plusieurs équipements de la Communauté participent soit à des actions de sensibilisation du public (Médiathèque Michel-Crépeau), soit intègrent à leurs activités des règles de fonctionnement qui prennent en compte les enjeux de développement durable. Par exemple, le Conservatoire de Musique et de Danse fait la promotion du covoiturage auprès du public, limite l'utilisation de papier dans la communication de ses évènements, choisit ses lieux de concert pour réduire la consommation d'énergie.

La dématérialisation

Depuis 2014, l'Agglo a dématérialisé l'envoi des dossiers liés à ses instances aux élus.

L'expérimentation du lombricompostage

Un lombricomposteur a été installé au service gestion des déchets de l'Agglo afin de tester cette technique de compostage, destinée aux habitations ou aux établissements sans espaces verts.

Une communication responsable

L'Agglo a conduit la refonte de son magazine « Point Commun» et abouti à une empreinte écologique moindre en jouant sur le format, le grammage, la périodicité et en choisissant un papier 100% recyclé. De nombreux supports d'information sont aujourd'hui conçus en version dématérialisée (infolettre mensuelle, cartons d'invitation, infos aux communes...).

4

Ramettes de papier recyclé sont utilisées par agent par an. Soit, comparé à l'utilisation de papier non recyclé, une économie de 102 arbres, 120 000 litres d'eau, 6 000 litres de pétrole.

EMPLOYEUR RESPONSABLE

5,95 %

C'est le taux d'emploi d'agents en situation de handicap en 2015 au sein de l'Agglo.

2 184

Journées de formation suivies par les agents de l'Agglo, dont une de sensibilisation au handicap au travail.

La sensibilisation interne

« Les midis du Développement Durable » sont des rencontres internes qui permettent de donner des outils de compréhension et d'actions aux agents de l'Agglo, également citoyens-acteurs sur le territoire.

25

agents ont participé à ces « midis du DD » autour de l'exposition « Nos poubelles n'ont pas faim » en 2015.

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle
HOTEL D'ENTREPRISES
des TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

UNE AGGLO ENTREPRENANTE ET ATTRACTIVE

2

Le développement d'un territoire dépend de sa capacité à se réinventer et à s'adapter aux changements. En 2015, l'Agglomération a réinterrogé et repositionné ses politiques de soutien à l'économie, à l'innovation et à l'enseignement supérieur pour répondre aux besoins du territoire et se rendre plus attractive.

Le marketing territorial

POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE, L'AGGLO A MENÉ EN 2015 UNE DÉMARCHE COLLECTIVE DITE DE « MARKETING TERRITORIAL ».

Dans un contexte toujours plus global, concurrentiel et compétitif, l'attractivité est devenue un enjeu de développement territorial.

Une démarche de « marketing territorial » a été menée en 2015 par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires locaux. Elle vise à fédérer les acteurs du territoire et à définir une stratégie commune pour attirer des activités économiques, des habitants, des étudiants, des touristes… en se différenciant des autres territoires.

Le projet a débuté avec la réalisation d'un portrait du territoire (caractéristiques et traits singuliers). Celui-ci a permis de révéler les richesses et les potentiels de l'Agglo, et de définir les valeurs partagées entre les acteurs locaux.

À partir de ce portrait, et d'un diagnostic portant sur l'attractivité, l'Agglomération et ses partenaires élaboreront ensemble une stratégie d'attractivité et une marque de territoire, traduction de valeurs et ambitions communes.

115 experts questionnés
(chefs d'entreprises, représentants d'associations, artisans, universitaires, travailleurs indépendants) dans le cadre du portrait de territoire.

3 700 questionnaires recueillis
(acteurs du territoire, visiteurs, territoires voisins…).

PERSPECTIVES 2016

› **Déploiement et plan d'actions** de la stratégie d'attractivité et de la marque de territoire avec les acteurs locaux.

› **Définition de la gouvernance** de la marque partagée.

Le développement économique et l'emploi

CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INNOVANT ET RÉPONDRE AUX BESOINS CONCRETS DES ENTREPRISES POUR FAVORISER LEUR CROISSANCE ET L'EMPLOI. C'EST CE À QUOI L'AGGLOMÉRATION ROCHELAISE S'EST ATTELÉE EN 2015.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

En 2015, l'Agglomération a redéfini sa stratégie économique en faveur de l'activité et de l'emploi sur son territoire, en concertation avec les entreprises et les acteurs consulaires.

Pour **une politique économique plus forte et plus visible**, elle a arrêté 5 axes de travail portant sur l'entreprenariat, la compétitivité des filières, l'innovation, l'attractivité du territoire et son image économique.

(R)ÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Le cluster Médias & Numérique (pôle de compétences dédié à la création audiovisuelle et numérique) créé sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération, a été transformé en mai 2015 en un écosystème baptisé « Digital Bay », consacré à la création, aux technologies et aux usages du numérique. Digital Bay accompagne les entreprises dans la transition digitale de leurs activités et dans le développement de leurs projets numériques.

Du 11 au 13 septembre 2015, une vingtaine de start-ups de la « FrenchTech » (réseau des start-ups françaises) ont répondu à l'appel de la start-up rochelaise Easybill pour participer à la première « French Start Up Cup ». Un week-end de régates et d'échanges organisé en partenariat avec la Société des Régates Rochelaises.

Un espace de coworking numérique et le « Fablab » (laboratoire de fabrication) Rupellab ont pris place au sein de la pépinière Créatio®ImagéTIC dédiée aux jeunes entreprises spécialisées dans le transmédias. Destiné au grand public, aux étudiants et aux créateurs, le Fablab permet de fabriquer des objets en utilisant des techniques innovantes (type imprimante 3D).

Pour mieux comprendre

Nouvel appel à projets PULPE

En 2015, l'Agglo a fait évoluer son appel à projets « étudiants-entreprises » PULPE afin de le recentrer sur des projets « réellement » innovants. Elle a ainsi décidé de pondérer son aide suivant le degré d'innovation du projet, mais aussi de proposer une incitation financière aux entreprises décidant de recruter les étudiants à l'issue de leur stage et de les former à l'innovation.

SOUTIEN À LA STRUCTURATION DES FILIÈRES ET À L'ÉMERGENCE DE PROJETS COLLABORATIFS

En 2015, l'Agglo a apporté son soutien (financement, hébergement, accompagnement, formation des animateurs) aux clusters de son territoire : Pôle Refit La Rochelle, Digital Bay, Agence Régionale des Industries Agro-alimentaires, Jeune Chambre Économique…

Elle a également formalisé son soutien au CRAIN (Centre de Recherche pour l'Architecture et l'Industrie Nautiques) par la signature d'une convention de 5 ans, et renouvelé la convention qui la lie au CRITT agroalimentaire et au Pôle Aliments & Santé pour une durée de 3 ans.

Les outils dédiés aux filières ont été renforcés à travers, notamment, la livraison de la pépinière Créatio®AGRO et l'ouverture du premier bâtiment de la nouvelle pépinière Créatio®TECH, destinée à héberger de jeunes entreprises innovantes et technologiques.

35
nouvelles entrées
dans le dispositif Créatio®
en 2015, soit + 30 %
par rapport à 2014.

15 155 m²
de surfaces immobilières
gérées par l'Agglo.

139 000 €
de fonds de concours
aux entreprises attribués
dans le cadre de l'appel
à projets PULPE

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BEAULIEU À PUILBOREAU

En 2015, l'Agglo a finalisé les études de requalification de la partie historique de la zone d'activités de Beaulieu à Puilboreau. Les travaux, qui se dérouleront de février 2016 à novembre 2017, permettront de fluidifier le trafic automobile et la circulation des bus grâce à un nouveau plan de circulation, de faciliter et sécuriser les déplacements à pied et à vélo, et de structurer et d'embellir les espaces publics. Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec la commune de Puilboreau, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le club d'entreprises de Beaulieu et les commerçants.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

Fin 2015, l'Agglo a actualisé son schéma directeur des parcs d'activités. Outil stratégique et opérationnel, ce document a vocation à identifier les sites les plus pertinents pour accueillir les futurs espaces d'activités. Il est également un support pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique destinée à renforcer l'attractivité du territoire.

L'Agglo a également défini sa stratégie patrimoniale concernant les bâtiments d'activités. Celle-ci intègre la possibilité de vendre certains bâtiments non stratégiques pour concentrer les efforts financiers sur des bâtiments collectifs de type pépinières et hôtels d'entreprises.

De nouveaux locaux et terrains ont été mis en chantier ou livrés par l'Agglo. Les travaux du parc d'activités du Nalbret à Nieul-sur-Mer ont pris fin, tout comme à Périgny, les travaux de requalification de la Zone Industrielle. À Sainte-Soulle les travaux d'Atlanparc ont été engagés.

L'Agglo a également autorisé la construction de plusieurs bâtiments à vocation économique : un complexe sportif de 5 000 m² par le groupe Léa Nature à Périgny, un bâtiment logistique de 1 800 m² sur la zone d'activités de Corne-Neuve à Dompierre-sur-Mer, l'extension de la clinique de l'Atlantique à Puilboreau pour plus de 4 000 m² et l'aménagement d'un lotissement à vocation artisanale par la Communauté d'Agglomération sur la zone du Nalbret à Nieul-sur-Mer.

TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Les Maisons de l'Emploi ont initialement été créées pour animer et coordonner les partenaires de l'emploi sur les territoires. En 2015, leurs missions ont été recentrées quasi exclusivement sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le désengagement financier de l'État sur la fonction d'animation partenariale a entraîné la dissolution de l'association Maison de l'Emploi de l'Agglomération rochelaise et sa cessation d'activité fin 2015. Ses actions perdurent néanmoins. L'animation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été internalisée au sein des services de l'Agglo et les services aux entreprises intégrés dans une convention de partenariat avec Pôle Emploi.

PREMIER BÂTIMENT SUR LE PARC « BAS CARBONE » ATLANTECH

En partenariat avec l'Université de La Rochelle, l'Agglo a engagé à Lagord la création d'un quartier conçu et exploité « bas carbone » où se mêleront à terme recherche et développement, formation et activités économiques, habitat et commerces. Baptisé Atlantech, cet espace doit notamment permettre de stimuler le développement d'activités dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la réhabilitation des bâtiments. La « Maison Qualité des Environnements Intérieurs » de l'Université a été le premier bâtiment à être livré sur le site fin 2015. Véritable laboratoire, elle servira à tester des matériaux et systèmes énergétiques en conditions réelles. Les travaux du nouveau siège social régional du Crédit Agricole ont également débuté en 2015.

APPUI À L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET À L'INNOVATION

L'appel à projet « Bâtiment et Numérique » a été lancé en juin 2015 par l'Agglo, en collaboration avec ENGIE, l'Université et le Crédit Agricole, afin de rechercher des solutions innovantes pour des bâtiments performants. Le jury a attribué au lauréat une aide financière, un accompagnement et un hébergement de 6 mois en pépinière.

Un dispositif de conseil externalisé pour l'accompagnement des projets innovants a été mis en place. Il permet de disposer d'experts sur les volets stratégie commerciale et stratégie d'entreprise, que l'Agglo peut mobiliser en fonction des besoins exprimés par les entreprises innovantes du territoire.

PERSPECTIVES 2016

› **Définition d'un plan d'actions** pour la sensibilisation et la coordination de l'entreprenariat sur le territoire et d'une stratégie d'aménagement commercial.

› **Mise en œuvre d'une stratégie** pour la filière TIC, en cohérence avec Digital Aquitaine et la stratégie d'attractivité de l'Agglo.

› **Livraison** de la pépinière Créatio®Bat et de la plateforme TIPEE sur le parc Atlantech

› **Livraison** de la plate-forme technologique Test'in à la pépinière Créatio®AGRO.

› **Lancement des procédures d'aménagement** de nouveaux parcs d'activités pour diversifier l'offre du territoire et requalification des parcs existants dans le cadre du Schéma directeur des parcs d'activités.

› **Mise en place** du Service Public Régional de l'Orientation.

80%
des salariés
de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire travaillent dans le secteur associatif, 14 % dans le secteur coopératif et 6 % dans les mutuelles.

255 522 €
de prestations
confiées par l'Agglo aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en 2015, 15 % de plus qu'en 2014.

48 449 h
d'insertion
ont été générées sur le territoire grâce aux clauses d'insertion sociale dans les marchés publics de l'Agglo.

L'économie sociale et solidaire

EN 2015, L'AGGLO S'EST DOTÉE D'UNE STRATÉGIE ET DE MOYENS POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. ELLE RÉPOND AINSI À UNE DEMANDE SOCIÉTALE FORTE DANS CE DOMAINE SUR SON TERRITOIRE.

En 2015, l'Agglo a recruté un chargé du développement de l'Economie Sociale et Solidaire et adopté un plan d'actions pour le développement de ce secteur sur son territoire.

Elle a organisé la Semaine de la finance solidaire en partenariat avec les 12 acteurs composant le collectif des acteurs de la finance solidaire de Poitou-Charentes.

Elle a mis en place un accompagnement dédié à la consolidation des Structures d'Insertion par l'Activité Économique, à travers la constitution de deux groupes :

› Un groupe « formation » réunissant les conseillers en insertion professionnelle et les accompagnateurs socio-professionnels qui suivent les personnes en parcours d'insertion ;

› Un groupe « veille économique et développement » qui réunit les directeurs des SIAE afin de mettre en place des outils de gestion et de communication communs, de répondre ensemble aux appels d'offres et de mutualiser du matériel d'achat.

L'Agglo a organisé, en coopération avec les services de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et du département de Charente-Maritime, le transfert des chantiers d'insertion « Remise à Flot ». Portés juridiquement et financièrement de 2006 à 2015 par la Maison de Quartier de Port Neuf, ils ont été transférés vers la SIAE Blan'cass pour la création marine et vers la Régie de Quartiers Diagonales pour le chantier école « bâtiment menuiserie ».

PERSPECTIVES 2016

› **Organisation d'une conférence** sur l'Economie Sociale et Solidaire associant les acteurs du tissu économique social et solidaire et traditionnel du territoire de l'Agglo.

› **Mise en place d'un dispositif d'appui** aux structures de l'ESS en difficulté.

› **Lancement d'une consultation** dans le cadre du projet de création d'une recyclerie sur l'agglomération rochelaise.

› **Signature d'une convention entre l'Agglo, la Ville de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de l'agglomération et Atlantic Aménagement** pour la mise en place d'un guichet unique portant sur les clauses d'insertion dans les marchés.

L'enseignement supérieur et la recherche

EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, L'ANNÉE 2015 A NOTAMMENT ÉTÉ MARQUÉE PAR LE RENOUVELLEMENT DU CADRE CONTRACTUEL DANS LEQUEL L'AGGLOMÉRATION APPORTE SON SOUTIEN À L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE.

DE NOUVEAUX MOYENS POUR LES INFRASTRUCTURES UNIVERSITAIRES

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020 signé en 2015, l'Agglo apportera un soutien financier aux infrastructures universitaire suivantes :

› Construction de la 2e tranche de l'Institut du Littoral ;
› Rénovation énergétique et thermique des bâtiments.
Elle s'est également engagée à co-financer des programmes de recherche portant sur l'environnement, le bâtiment durable et le numérique.

Dans le cadre du précédent Contrat de Plan 2007-2014, plusieurs programmes de travaux d'amélioration des bâtiments universitaires ont été menés en 2015, avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération : construction d'une 2e halle des sports et 2e tranche de restructuration du Technoforum.

Développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

L'Agglo accompagne tous les étudiants et tous les établissements supérieurs présents sur son territoire. En 2015, elle a commencé à travailler sur un « schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » pour favoriser les coopérations entre les parties prenantes en matière de recherche, de formation, de transport, d'innovation, de logement… Avec l'objectif aussi d'identifier et de valoriser les caractéristiques spécifiques de l'enseignement supérieur sur le territoire.

3,12 M€
apportés par l'Agglo
en faveur de la recherche et des infrastructures universitaires.

70 000 €
d'aide à la mobilité
pour 100 étudiants de l'Université de La Rochelle vers les Amériques et l'aire Asie Pacifique.

460 000 €
par an
attribués à l'Université dans le cadre de la convention triennale.

SIGNATURE DE LA CONVENTION 2015-2017 ENTRE L'AGGLO ET L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

Deux thèmes ont été identifiés comme prioritaires dans cette nouvelle convention :

› L'espace urbain et le développement durable (gestion intégrée des zones côtières, risques de submersion, mobilités dans les espaces urbains et périurbains) ;

› L'appui aux filières économiques locales (nautisme, technologies de l'information et de la communication, éco-construction, tourisme, agroalimentaire).

L'attribution d'allocations aux doctorants pour réaliser une thèse et tous les projets présentés au soutien de l'Agglo seront étudiés selon ces deux thèmes.

L'Agglo s'est par ailleurs engagée à renforcer la visibilité de l'Université par une valorisation des laboratoires de recherche et de leur contribution au développement économique territorial.

PERSPECTIVE 2016

› Réflexion autour de la mise en œuvre d'un Schéma Local d'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'innovation. Celui-ci doit permettre de développer le site universitaire en prenant en compte toutes ses composantes et ses aspects : formation, recherche, transfert de technologie, vie étudiante et vie du campus, relations avec le monde économique…

UNE AGGLO ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE

À travers sa politique du logement, ses actions en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion professionnelle, mais aussi ses équipements culturels, l'Agglomération cherche à offrir à tous les mêmes chances. Une volonté qu'elle a réaffirmée en 2015.

Le logement et l'habitat

LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE DE L'AGGLO DÉPEND NOTAMMENT DE SA CAPACITÉ À LOGER SUR SON TERRITOIRE TOUTES LES CATÉGORIES DE POPULATION. EN 2015 ELLE A CONTINUÉ À SOUTENIR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET TRAVAILLÉ SUR SON PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF.

3,9 M€
apportés par l'Agglo
pour contribuer à la production de logements sociaux en 2015.

453
nouveaux logements sociaux en 2015.

UNE POLITIQUE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DYNAMIQUE

En 2015, la convention liant l'Agglomération et son Office Public de l'Habitat (objectifs quantitatifs et qualitatifs) a contribué à la production de nouveaux logements sociaux sur l'Agglomération. Plus largement, la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, les volontés communales et le dynamisme des bailleurs sociaux partenaires ont contribué à stimuler la production de logements locatifs aidés sur le territoire.

L'Agglo a délivré un permis de construire pour 668 logements et plus de 4 000 m² de bureaux-commerces boulevard de Cognehors, à La Rochelle, sur le site de l'ancienne caserne Mangin.

Suite la révision du secteur sauvegardé, le projet de réhabilitation de l'ancienne maternité rue Thiers à La Rochelle a pu être autorisé. Il permettra la construction de 124 logements.

En 2015, les permis de construire délivrés par l'Agglo ont notamment autorisé :

› une opération de 88 logements mixant collectifs et logements intermédiaires à Nieul-sur-Mer dans le secteur du Maillezais ;

› la construction de 16 maisons individuelles groupées dans le lotissement des Bourdines à Saint-Rogatien ;

› la réalisation de 37 logements sociaux au lotissement de l'Ardillère à Saint-Xandre ;

› la construction d'une résidence service étudiante de 122 appartements sur le secteur des Minimes à La Rochelle.

SOUTIEN À L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Le Programme Local de l'Habitat de l'Agglo fixe un objectif de construction de 1 200 logements par an, dont 420 à loyers modérés et encourage l'accession sociale à la propriété. En 2015, grâce au travail de renseignement réalisé auprès des accédants, des constructeurs et des banques, 164 000 € de subventions ont été accordés par l'Agglomération pour 41 projets d'accession sociale à la propriété. Depuis 2008, 216 dossiers ont ainsi été financés.

PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE RÉNOVATION URBAINE

En 2015, l'Agglo a participé financièrement aux Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) de La Rochelle (Mireuil, Saint-Éloi, Villeneuve-les-Salines) et assuré leur suivi. Elle a également contribué activement au PRU de la résidence Pierre Loti située à Aytré, en partenariat avec la ville d'Aytré et le bailleur social Habitat 17.

NOUVEAU MODE DE GESTION POUR LES GENS DU VOYAGE

En 2015, la Communauté d'Agglomération a décidé de confier la gestion de ses 6 aires d'accueil des gens du voyage, le traitement des stationnements illicites et des grands passages estivaux à un prestataire extérieur, « ACGV Services ».

En 2015, elle a aussi renouvelé son soutien financier (6 000 € par an) à l'association « La Fraternité » pour l'accompagnement socio-éducatif des gens du voyage.

La commune de La Jarne a accepté que l'Agglo gère une aire de passage sur son territoire afin de réduire le nombre de stationnements illicites pendant la période estivale. La commune de Sainte-Soulle a proposé d'accueillir ponctuellement des groupes familiaux sur l'un de ses terrains avec l'aide logistique de l'Agglomération.

PERSPECTIVES 2016

› **Lancement d'une étude** sur « l'accession abordable à la propriété ».

› **Installation** de la Conférence intercommunale du logement.

› **Lancement d'une étude** pour la mise en œuvre de la convention intercommunale d'équilibre territorial (politique de peuplement).

› **Construction d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social** dans le cadre de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové).

› **Réflexion** autour de la redéfinition des modalités d'attribution des subventions aux bailleurs sociaux (montant, conditions…).

› **Engagement d'une recherche foncière** pour la future implantation de l'aire de grands passages des missions estivales de voyageurs.

Vers un nouveau Programme Local de l'Habitat

La révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) a été engagée en 2015 avec notamment la définition des objectifs de production de logements sociaux par commune. Les mesures du futur PLH devront contribuer à répondre aux besoins de toutes les catégories de population, à favoriser la mixité sociale et une répartition équilibrée du logement social sur le territoire, et à promouvoir des constructions durables. Le tout en cohérence avec le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dont l'élaboration a été engagée en parallèle.

+ de 2 500 logements

autorisés à construire sur l'agglomération en 2015.

99 % de taux d'occupation

sur les aires d'accueil des gens du voyage durant l'année 2015 avec une grande majorité de familles sédentaires.

La cohésion sociale et la politique de la ville

EN 2015, LA SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE REDÉFINIR LES PRIORITÉS D'ACTIONS DE L'AGGLO EN FAVEUR DES QUARTIERS EN DIFFICULTÉ ET DE LEURS HABITANTS. CETTE DERNIÈRE A ÉGALEMENT INITIÉ DE NOUVEAUX PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE POUR PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE.

131
dossiers de demandes de subventions
en fonctionnement ont été instruits dans le cadre du Contrat de Ville, dont 113 retenus pour un total de 900 600 €.

489 835 €
de subventions
accordés par l'Agglo pour la médiation sociale au sein des communes de son territoire.

SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

En 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a pris la suite du Contrat de cohésion sociale (CUCS). Signé par 22 partenaires, il repose sur 3 piliers : la cohésion sociale (réussite éducative, citoyenneté, prévention de la délinquance, santé...) ; l'emploi et le développement économique ; le cadre de vie et le renouvellement urbain.

L'éducation occupe une place prépondérante dans la programmation des actions, notamment via le Programme de Réussite Éducative. En 2015, l'accompagnement des enfants hors temps scolaire par des associations a été particulièrement soutenu par l'Agglo, tout comme les actions des structures de quartiers qui s'occupent des jeunes.

Le renforcement de la citoyenneté par la culture et autour des valeurs de la République a constitué un autre axe d'actions prioritaire.

En 2015, l'Agglo a consacré 1,175 million d'euros à la Politique de la ville, dont 274 700 € en investissement pour des projets dans les quartiers prioritaires (essentiellement à Mireuil, Villeneuve-les-Salines et Port-Neuf).

DES INTERVENTIONS RENFORCÉES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DIFFICILE

En 2015, l'Agglo a travaillé avec la Mission Locale, via la mise en œuvre de la « garantie jeune » pour faciliter l'emploi des jeunes des quartiers. Elle s'est également impliquée auprès de tous les publics en insertion via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les chantiers d'insertion.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : PRIORITÉ AUX JEUNES

L'Agglomération a lancé un appel à projets national auprès des collèges pour la réalisation de courts-métrages sur les thèmes de l'exposition « 13/18 Questions de Justice » dans le cadre d'un projet baptisé « FestiPREV ». 9 collèges du territoire ont été accompagnés pour y participer.

Une soixantaine de jeunes de 12 à 16 ans, inscrits dans les structures socio-éducatives de l'Agglo, ont participé à la 13e édition de l'opération « Nul n'est censé ignorer la loi ». Un rallye citoyen dont chaque étape incarne un aspect différent de la loi : son élaboration, la loi au quotidien, les agents du respect de la loi, la sanction.

Une animation pour les 9-13 ans baptisée « Moi jeune citoyen » a été initiée au sein des classes de 6e des collèges de l'Agglo situés en zones prioritaires.

Dans le cadre de son rôle de coordination de la prévention de la délinquance l'Agglo a notamment assuré le suivi de l'équipe de médiation spécialisée en centre-ville de La Rochelle et de l'Agence Locale Prévention Médiation Sociale.

Pour mieux comprendre

Le projet FestiPREV

L'Agglo et l'association Angoul'loisirs, en collaboration avec les enseignants et les structures socio-culturelles locales, ont accompagné des collégiens dans la réalisation de petits films sur un thème de leur choix, lié à la justice et à la citoyenneté. Ces courts-métrages ont été présentés en « compétition » lors du 1er Festival du Film de Prévention Citoyenneté Jeunesse « FestiPREV » organisé par l'Agglo à La Rochelle en 2016.

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020 EN ACTIONS

La cohésion sociale

Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes ; favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la République ; développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités ; améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous.

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers «Politique de la ville» ; favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération ; améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers.

L'emploi et développement économique

Faciliter le recrutement de salariés domiciliés dans les quartiers ; développer l'entreprenariat des habitants des quartiers et consolider l'activité économique existante ; offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle ; lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise.

PERSPECTIVES 2016

› **Installation** de conseils citoyens dans les trois quartiers prioritaires de l'Agglomération : Mireuil, Villeneuve-les-Salines, Port-Neuf.

› **Définition** de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur le territoire de l'Agglomération rochelaise.

› **Développement** du réseau de prévention de la délinquance au sein des commissions du Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CASPD).

› **Organisation** du 1er Festival National du Film de Prévention Jeunesse « FestiPREV ».

L'insertion

PRINCIPAL OUTIL D'INSERTION PROFESSIONNELLE SUR L'AGGLO, LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) A ÉTÉ RENOUVELÉ EN 2015. AVEC COMME OBJECTIF LA POURSUITE DE LA MOBILISATION PARTENARIALE PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.

113
sorties positives
du dispositif PLIE c'est-à-dire sur un emploi durable ou sur des formations qualifiantes.

3 224
jeunes de l'Agglo
accompagnés en 2015 par la Mission Locale de La Rochelle.

LANCEMENT DU PLIE 2015-2020

En 2015, l'Agglo a clôturé la subvention globale PLIE 2011-2014 pour laquelle elle était Organisme Intermédiaire Pivot. 2 122 personnes ont été suivies entre 2011 et 2014 dans le cadre de ce PLIE, dont 40 % sont sorties sur emploi durable.

Le nouveau PLIE 2015-2020 a été signé le 20 mars 2015 entre l'État, le Département et la Communauté d'Agglomération. Le protocole d'accord politique fixe 4 orientations stratégiques :

› Assurer la mise en cohérence et renforcer les actions locales d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée ;
› Assurer le suivi des parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires du plan, en liaison avec les opérateurs chargés de l'insertion et de l'emploi ;
› Associer les entreprises et les acteurs économiques à l'effort d'insertion en améliorant avec eux l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi ;
› Contribuer au développement local.

Le PLIE vise les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits ou non-inscrits à Pôle Emploi et/ou les personnes en parcours emploi dans une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) avec un agrément délivré par Pôle Emploi.

L'Agglo de La Rochelle a confié à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) la gestion du FSE PLIE en tant qu'Organisme Intermédiaire Pivot.

Déploiement de nouveaux Points d'Accès Public Cyberlocal

Cyberlocal est destiné à favoriser la découverte et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication.
En 2015, six nouveaux ordinateurs ont été mis à disposition des usagers au Point d'Accès Public à internet de la Médiathèque Michel-Crépeau dans le cadre de ce dispositif.
Ouverts à tous et gratuits, les points d'accès à internet sont équipés d'un ou plusieurs ordinateurs accessibles en libre-service après inscription.

APPUI AU RECLASSEMENT DES SALARIÉS DE L'OFFICE DE TOURISME

Suite au placement en liquidation judiciaire de l'Office de Tourisme de La Rochelle, l'Agglomération a accompagné ses salariés. Elle les a aidés dans leurs démarches administratives, financières, et de recherche d'emploi.

PLIE, PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le PLIE est un dispositif partenarial, fédérateur de moyens et d'initiatives, au service de l'insertion et de l'emploi. Il propose aux publics en difficultés des actions d'orientation, de formation et de suivi. Renouvelé en 2015, il est co-financé par le Fonds Social Européen.

872
personnes
en parcours PLIE dont 643 nouvelles entrées en 2015.

944
contrats de travail
signés par les bénéficiaires du PLIE pendant leur parcours dans l'année 2015.

PERSPECTIVE 2016

› **Internalisation de l'animation du PLIE** à partir du 1er janvier 2016 suite à la fermeture de l'association Maison de l'Emploi qui en était jusqu'alors chargée.

+ de
309 000
entrées
à la Médiathèque
Michel-Crépeau.

124 480
entrées payantes
(spectacles et cinéma)
à La Coursive durant
la saison 2014/2015

Les équipements culturels et la culture pour tous

EN 2015, LES QUATRE ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE L'AGGLO ONT POURSUIVI LEURS ACTIONS PARTENARIALES ET LEUR OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE. AVEC, TOUJOURS, LA VOLONTÉ DE RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE.

LES MÉDIATHÈQUES RENFORCENT LEUR TRAVAIL EN RÉSEAU

En 2015, la bibliothèque de la commune de Sainte-Soulle a été informatisée et intégrée au Réseau des médiathèques de l'Agglomération.

Un kiosque d'été a été installé à Châtelaillon pour le prêt de documents à la plage.

À La Rochelle, la Médiathèque Michel-Crépeau a développé une offre de dépôt annuel de livres et CD auprès des bibliothèques de l'Agglo et des structures éducatives, sociales, médicales ou médico-sociales situées sur des communes desservies par le médiabus et accueillant des publics en incapacité de se déplacer.

Elle a également créé de nouveaux fonds (des pochettes surprises, livres en braille, tactiles…) et mis en place une nouvelle animation avec l'organisation de « pauses musicales ».

CARTON PLEIN POUR LA COURSIVE

2015 a été la première année « pleine » d'activité pour le Grand Théâtre rénové en 2014. Les changements opérés ont été appréciés par les spectateurs qui ont souligné le confort des sièges et l'amélioration de l'acoustique, et par les artistes eux-mêmes.

La saison 2014/2015 a été marquée par une grande diversité de spectacles : notamment l'Avare avec Jacques Weber ; le spectacle de Jacques Gamblin « 1h23 14' et 7 centièmes » ; la nouvelle création de Yannick Jaulin « Comme vider la mer avec une cuiller » ; Philipe Torreton dans « la Mégère apprivoisée », Romane Bohringer dans « Oncle Vania » ; les compagnies de danse prestigieuses comme Blanca Li, Alvin Ailey, Ohad Naharin, Hofesh Schechter…

LA SIRÈNE, PARTENAIRE DE TOUTES LES MUSIQUES SUR LE TERRITOIRE

En plus d'une programmation toujours très riche et éclectique, La Sirène, l'espace musiques actuelles de l'Agglo, a poursuivi son travail partenarial avec :

› Le Conservatoire de Musique et de Danse à travers une master-classe de batterie ;
› La Coursive pour des coproductions dont la résidence et le concert d'Ibrahim Maalouf ;
› Les Francofolies avec l'accueil de concerts ;
› Le CCN, le Carré Amelot, les festivals (Escales Documentaires, Festival international du film…).

À La Sirène en 2015 :

60 dates de concert

31 644 spectateurs

1 700 abonnés

CONSERVATOIRE, LA MUSIQUE ET LA DANSE EN ACCORDS

L'apprentissage « théorique » de la musique et de la danse n'est qu'un volet des activités du Conservatoire, qui propose tout au long de l'année des évènements pour faire vivre les pratiques.

En 2015, il a organisé plusieurs master-classes dont, par exemple, celle de Camille Geoffroy mêlant des élèves danseurs et musiciens du Conservatoire et des élèves des ateliers théâtre du Carré Amelot.

La saison de l'ensemble C d'Accord, composé d'enseignants du réseau des écoles de musique et de danse de l'Agglo, a été marquée notamment par :

› Le concert « Percu-Temps » de Bach à Xenakis pendant lequel les professeurs du Conservatoire ont proposé un concert de percussions original.

› « Invitation au voyage » et « Quand le classique s'évade vers le jazz », concerts composés par Laurent Jacquier, professeur d'écriture et de composition du Conservatoire.

Au Conservatoire de Musique et de Danse en 2015 :

998 élèves

55 professeurs

31 enseignements dispensés

Le soutien aux manifestations communales

L'Agglo a renouvelé pour 2015 son soutien financier de 1 524 € aux communes pour la mise en œuvre de manifestations d'initiative municipale dans les domaines des loisirs, du sport et de la culture, présentant un intérêt communautaire.

Un site pour le futur Conservatoire

L'îlot Joffre à La Rochelle a été choisi par les élus communautaires le 26 février 2015 comme site d'implantation du nouveau Conservatoire de musique et de danse de La Rochelle. Le futur équipement permettra de regrouper l'enseignement de la musique et de la danse en un même lieu, de créer un auditorium de 200 à 300 places pour la présentation de spectacles et l'accueil d'artistes en résidence.

PERSPECTIVES 2016

› **À la Médiathèque Michel-Crépeau,** mise en place d'une offre de textes lus adaptés aux non-voyants en partenariat avec l'association Valentin Haüy ; élaboration d'une offre de ressources numériques accessibles en ligne à partir du portail des Médiathèques.

› **Choix de la maîtrise d'œuvre** pour le nouveau Conservatoire de musique et de danse de l'Agglo.

› **Création d'un cursus Musiques Actuelles Amplifiées** au Conservatoire et au sein du réseau de l'enseignement artistique de l'Agglo en partenariat avec La Sirène.

› **La Coursive : résidence de création de François Morel au Théâtre Verdière** et 9 représentations de son spectacle « La Vie (titre provisoire) » ; 15 représentations sous chapiteau du spectacle « On achève bien les anges » de Zingaro.

Fête
du port de
pêche

UNE AGGLO RESPONSABLE ET VOLONTAIRE

4

À travers ses politiques de déplacement, d'aménagement, ses actions relatives aux déchets, à l'assainissement et à l'environnement, l'Agglomération rochelaise agit au quotidien de manière responsable et durable.

Les mobilités

EN 2015, L'AGGLO A POURSUIVI LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DES SERVICES YÉLO SUR SON TERRITOIRE ÉLARGI À 28 COMMUNES ET LES A ADAPTÉS. ELLE A ÉGALEMENT RÉAFFIRMÉ SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE, NOTAMMENT À TRAVERS LE PROJET EUROPÉEN CITYMOBIL2. LE SCHÉMA DU FUTUR RÉSEAU DE BUS 2017 A ÉTÉ ACTÉ, APRÈS PLUSIEURS RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION.

8,8 M
de voyages
en transports publics Yélo en 2015, dont 7,8 millions en bus.

2 200
abonnés mensuels
au libre-service vélo (+15% comparé à 2014).

NOUVEAU SERVICE « YÉLO LA NUIT »

De nouvelles modalités d'exploitation du service de transport à la demande Yélo la Nuit ont été mises en œuvre. Il s'effectue désormais en véhicules électriques Yélomobile avec conducteur, sur l'ensemble des 28 communes de l'Agglo (les jeudis, vendredis, samedis soirs et veilles de jours fériés). Les conditions d'accès et tarifs ont également été simplifiés.

SERVICE ISIGO : LES NOUVELLES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT PÉRENNISÉES

Depuis le 1er novembre 2014, les règles d'accès au service Isigo de transport de personnes à mobilité réduite ont été revues pour les personnes n'ayant pas d'invalidité égale ou supérieure à 80%. Jusqu'alors, elles bénéficiaient du service pendant 6 mois sur simple avis de leur médecin traitant. L'accès au service reste possible sur avis d'un médecin agréé. Après six mois d'expérimentation, les nouvelles règles ont été pérennisées. Elles permettent un accès mieux contrôlé et plus équitable au service. Le service Isigo a été étendu au 1er juillet 2015 aux 28 communes de l'Agglomération.

LES GRANDES LIGNES DU FUTUR RÉSEAU DE BUS

En 2015, le réseau de bus 2017 a été affiné. Un schéma de principe a été acté avec une offre structurée autour de trois catégories de lignes : structurantes, complémentaires et de maillage.

Cette offre a été présentée lors de 5 réunions publiques de concertation, qui ont permis aux usagers de prendre connaissance du futur réseau et de s'exprimer sur le sujet.

Concernant l'exploitation des services de transport public, il a été décidé de :
› maintenir la régie publique (RTCR) pour les dessertes urbaines ;
› confier en délégation de service public la desserte des communes périurbaines de l'Agglo, ainsi que la gestion de services annexes de transport à la demande sur l'ensemble du territoire.

LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE SUR LES RAILS

Le futur Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Rochelle-Ville s'inscrit dans une opération globale de valorisation et de réaménagement urbain du quartier de la gare. Il doit permettre de faciliter la combinaison des différents modes de transport, de donner plus d'espaces aux modes « doux », et d'améliorer l'accès et l'accessibilité au bâtiment. En 2015, un bureau d'étude a été choisi pour assister l'Agglomération dans ce projet. Un maître d'oeuvre sera désigné en 2016.

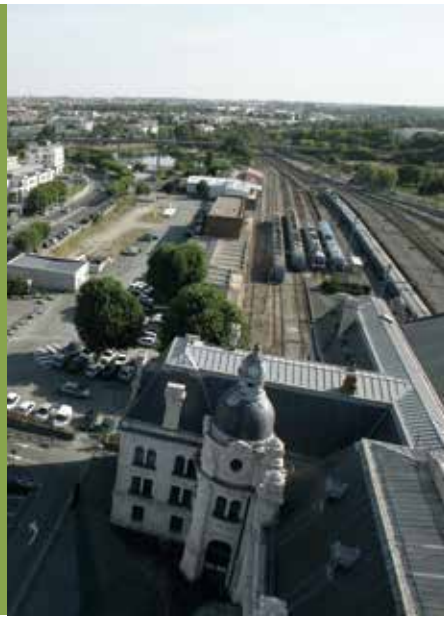

L'EXPÉRIMENTATION CITYMOBIL2 EN PRATIQUE

Débutée en décembre 2014, l'expérimentation de véhicules électriques sans chauffeur en milieu urbain ouvert CityMobil2 s'est terminée en avril 2015. L'itinéraire complet reliait l'Aquarium au Technoforum en passant par la Place de la Motte Rouge, la Tour Saint-Nicolas et la Médiathèque.

Près de 15 000 voyages ont été effectués au cours des 4 mois d'expérimentation.

Stop aux bus diesel

La stratégie de renouvellement des bus a été actée en 2015 avec la volonté de passer progressivement à des motorisations plus respectueuses de l'environnement, grâce à l'achat de matériel roulant hybride puis électrique. Aucun matériel exclusivement thermique n'a été acheté pour le réseau de bus Yélo en 2015.

Un Schéma directeur des liaisons cyclables

Afin d'encourager encore l'utilisation du vélo sur son territoire et de faire du vélo une véritable alternative à la voiture, l'Agglo s'est dotée d'un plan d'actions : le Schéma Directeur des Liaisons cyclables 2012-2024.
En 2015, elle a notamment participé à hauteur de 60 000 € TTC à l'aménagement de la piste cyclable de Saint-Xandre.

23 101
utilisations
Yélomobile en 2015 (en moyenne 63 utilisations par jour).

10 000
utilisateurs
par mois aux parc-relais (+6 % comparé à 2014)

Une nouvelle halte ferroviaire à La Jarrie

Le principe de la création d'une halte ferroviaire à hauteur de Grolleau, entre Croix-Chapeau et La Jarrie, a été acté en 2015. Objectif : proposer une liaison cadencée entre Surgères et La Rochelle, sur le même modèle que celle de Rochefort-La Rochelle.
Les travaux réalisés en 2016 permettront la création de quais, d'une passerelle piétonne, d'un parking, des aménagements de voirie avec pistes cyclables et d'un abri pour attendre le train.

UNE MAISON POUR TOUTES LES QUESTIONS DE MOBILITÉ

La transformation de l'ancienne gare routière de la place de Verdun de La Rochelle en « Maison de la Mobilité » a été actée en 2015. Suite aux travaux, réalisés en 2016, chacun pourra se renseigner et s'abonner aux services Yélo et à ceux du réseau départemental Les Mouettes, en un seul et même lieu, entièrement repensé et modernisé.

Un Plan de Déplacements Urbains pour une meilleure qualité de vie

Outil global de planification, de programmation et de coordination de la mobilité à l'échelle de l'agglomération, le Plan de Déplacements Urbains 2012-2021, intégré au futur PLUi, définit les principes d'organisation des déplacements, de la circulation et du stationnement pour une période de dix ans. Il est un moyen d'atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité de tous les habitants, la protection de l'environnement et la santé, au profit d'une meilleure qualité de vie.

ALLONS AU TRAVAIL AUTREMENT

Pour sa 4e édition, le Challenge entreprises « Allons au travail autrement » s'est ouvert à tous les modes alternatifs à la voiture individuelle : marche à pied, vélo, transports en commun (bus, parcs-relais, TER), covoiturage.

1 200 salariés représentant 45 entreprises ont participé. 2 entreprises par mode ont été récompensées, soit celles qui ont eu le meilleur pourcentage de salariés écomobiles.

PERSPECTIVES 2016

› **Poursuite des réflexions** sur le renouvellement du matériel roulant et achat de 3 bus hybrides articulés.

› **Développement des Plans de Déplacements Inter-Entreprises** (PDIE), notamment sur la zone de Périgny.

› **Réalisation des travaux de réhabilitation des locaux d'accueil de la gare routière** de la place de Verdun à La Rochelle pour créer une véritable « Maison de la Mobilité ».

› **Implantation de 2 nouvelles stations libre-service vélos**.

› **Ouverture de la halte ferroviaire de La Jarrie** avec 5 allers-retours quotidiens vers La Rochelle.

› **Début de la concertation** autour du programme d'aménagement des abords de la gare de La Rochelle et du pôle d'échanges multimodal puis choix du maître d'œuvre.

L'aménagement

UN IMPORTANT TRAVAIL PROSPECTIF A ÉTÉ MENÉ EN 2015 PAR L'AGGLOMÉRATION À TRAVERS L'ÉLABORATION DU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, LES RÉFLEXIONS AUTOUR D'UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ÉLARGI ET LE PROJET D'ÉCO-QUARTIER DE BONGRAINE, POUR ANTICIPER ET CONSTRUIRE UN TERRITOIRE PLUS DURABLE.

950
habitants
ont participé aux réunions publiques relatives au PLUi.

LANCEMENT DE LA CONCERTATION AUTOUR DU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Engagée en 2014 en concertation avec les communes, l'élaboration du PLUi s'est poursuivie en 2015 avec les habitants, associations, entreprises et agriculteurs à travers des réunions publiques et une première exposition. Objectif : que les futures règles d'utilisation des sols du territoire soient partagées par le plus grand nombre.

L'année 2015 a également été mise à profit pour poursuivre les diagnostics sur les thèmes de la mobilité et des transports ; de l'habitat et la ville compacte ; de l'agriculture, des paysages et des zones humides. Ces études serviront de socle de connaissances actualisées pour l'élaboration du PLUi.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) doit permettre à l'Agglo de faire face aux enjeux de logement, de mobilité, d'utilisation de l'espace, de développement économique et de préservation des ressources naturelles. Il est la traduction des orientations politiques partagées entre les 28 communes qui la composent. Une fois adopté, il viendra se substituer aux dispositions des PLU et POS des communes actuellement en vigueur. Il tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU), en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)

Outil de planification intercommunale, le Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) sert à envisager aujourd'hui les modes de vie de demain dans une perspective de développement durable. Il constitue le document de référence pour l'aménagement du territoire sur 10 à 15 ans. Approuvé en 2011, le SCoT de l'Agglomération de La Rochelle pose le principe d'une consommation limitée des espaces agricoles et naturels, et d'une urbanisation nouvelle à privilégier dans les parties du territoire les plus urbaines.

RÉFLEXIONS POUR UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) ÉLARGI

Le travail inter-territoires, avec le Pays d'Aunis et les Communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis sud, a été poursuivi en 2015 en vue de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) commun. Ce SCoT élargi permettra de mettre en cohérence les politiques d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales, d'environnement et d'organisation de l'espace, dans une perspective de développement durable, à l'échelle du bassin de vie.

20
permis de construire
délivrés sur la première tranche de la ZAC du Fief des Dompierres à Saint-Xandre.

8 661
dossiers instruits
par le service urbanisme réglementaire (+ 7 % comparé à 2014).

ÉTUDES ET CONCERTATION SUR LE FUTUR ÉCO-QUARTIER DE BONGRAINE À AYTRÉ

L'Agglo a engagé la réalisation d'un éco-quartier à vocation d'habitat sur le site de Bongraine à Aytré (25 ha environ). Ce projet d'aménagement durable, à la fois urbain, environnemental et social, associe l'ensemble des acteurs, professionnels, particuliers et associations.

Une kermesse a été organisée le 30 mai, sur le thème de la nature, avec un stand d'informations sur le projet d'éco-quartier. Une réunion publique a été organisée en fin d'année pour présenter l'état d'avancement du projet.

L'étude d'impact a révélé la présence d'une espèce protégée sur le site, le papillon Azuré du Serpolet, dont l'habitat devra être compensé. En parallèle, une étude de sol a permis d'évaluer les enjeux relatifs à la pollution.

UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES (EPF PC)

Le 7 juillet 2015 une nouvelle convention-cadre relative à l'application de la politique de l'habitat, à la mise en place d'une stratégie foncière et à la mise en application du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été signée avec l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC).

Déclinaisons de cette convention-cadre, de nouvelles conventions opérationnelles tripartites (EPF PC, Agglo et commune) ont été mises en œuvre pour des projets sur les communes d'Angoulins-sur-Mer, Bourgneuf, La Rochelle-Rompsay, La Rochelle-Normandin et Lagord.

4704
déclarations
d'intention d'aliéner (DIA) reçues en 2015 sur les 28 communes de l'Agglo (+ 16 % comparé à 2014).

5
nouvelles conventions
opérationnelles avec l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

DÉVELOPPEMENT DU FERROVIAIRE

Les discussions autour du financement de la ligne nouvelle à grande vitesse (LGV) Sud-Europe-Atlantique et de l'élaboration de la politique de desserte par les TGV pour 2017 se sont poursuivies en 2015.

Les dossiers ferroviaires inscrits au Contrat de Plan État-Région ont également été suivis : travaux de modernisation de la ligne La Rochelle-Niort, études de l'étoile ferroviaire de La Rochelle afin de développer les dessertes TER vers Marans et Surgères, haltes périurbaines, modernisation de la ligne La Rochelle-La Roche-sur-Yon.

PERSPECTIVES 2016

› **Création d'un Syndicat mixte** avec les Communautés de communes Aunis Sud et Aunis atlantique pour l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) commun aux trois territoires.

› **Réflexions autour des coopérations métropolitaines** dans l'espace interurbain Rochefort-La Rochelle-Niort-Fontenay-le-Comte et signature d'une « Charte métropolitaine ».

› **Eco-quartier de Bongraine : optimisation du projet** afin de répondre aux engagements de la charte nationale des éco-quartiers ; prise en compte du papillon Azuré du Serpolet ; étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables.

› **Rachat de 15 hectares de terrains acquis et portés par l'EPF PC** dans le cadre de la convention-projet relative au parc d'activités de Sainte-Soulle.

L'environnement et le climat

POUR LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT SUR SON TERRITOIRE, L'AGGLO A CONTINUÉ EN 2015 À DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS PERMETTANT DE PRODUIRE PLUS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES RISQUES DE POLLUTION. ELLE A ÉGALEMENT ŒUVRÉ À LA SENSIBILISATION DES HABITANTS À CES PROBLÉMATIQUES.

2 300
sondages
pour dresser l'inventaire des zones humides sur le territoire.

UN PLAN POUR L'ÉNERGIE DURABLE

Suite à la signature de la Convention des Maires en 2013, l'Agglo s'est engagée à élaborer un Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED). Mutualisé avec la Ville de La Rochelle, ce plan a été déposé auprès de l'Union Européenne en 2015. Il est composé de 23 actions pour un coût estimé à 24 134 000 €, dont 18 201 000 € pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

921
scolaires
reçus lors d'animations autour du développement durable.

GARANTIR LA QUALITÉ DE L'AIR

En 2015, l'Agglomération rochelaise a mis en place un plan d'actions en cas de pic de pollution. Celui-ci permet de prévenir les habitants et de les inciter à limiter leurs déplacements en voiture lorsque les seuils d'alerte sont atteints. Le bilan d'une année de mesure de la station installée rue Léonce Vieljeux à La Rochelle (suite à la piétonnisation du Vieux-Port) a révélé qu'il n'y a pas d'impact significatif (dépassement de seuil) du trafic automobile sur la qualité de l'air. La station a été déplacée vers la rue Saint-Louis. Une autre station de mesures ATMO a été installée place d'Orbigny.

MAÎTRISER LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

En 2015, l'Agglo a participé financièrement (530 000 €) à la construction de cuves doubles parois au sein de l'entreprise Picoty, afin de limiter les risques liés à ses activités (négoce, stockage et distribution de produits pétroliers).

DIMINUER L'USAGE DES PESTICIDES

Tout au long de l'année, l'Agglo a animé un groupe de travail des élus des communes relatif à la gestion différenciée des espaces verts, autour de la charte régionale « Terre Saine ». Celle-ci permet aux collectivités locales de bénéficier d'un accompagnement par la Région pour faire évoluer la gestion de leurs espaces publics et réduire l'usage des pesticides.

À la demande des communes, l'Agglo a également produit un outil SIG de cartographie des espaces verts.

LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

L'Agglo a adopté son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2015 et engagé les premières actions afin de définir des objectifs climat-énergie pour le territoire. Une étude du potentiel de développement des énergies renouvelables a été réalisée par EDF et le groupe Engie a évalué les perspectives locales de maîtrise de l'énergie par secteur d'activité, dans le cadre de sa démarche « Terr'innove ».

SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agglo a accompagné la mise en place de zones de gratuité au Conservatoire de Musique et de Danse, dans quatre communes et la création d'un espace permanent à la Maison de l'étudiant.

Deux ateliers de prise en main du Furoshiki (technique japonaise traditionnelle d'emballage en tissu) ont été organisés en 2015.

Plusieurs ateliers et visites ont été proposés tout au long de l'année aux scolaires, aux étudiants et au grand public, en particulier autour de la biodiversité et de la sensibilisation au changement climatique.

PERSPECTIVES 2016

› **Mise à jour des cartes** de bruit des communes de l'Agglo.

› **Évaluation des documents d'urbanisme,** avec notamment des indicateurs de biodiversité.

› **Adoption d'une stratégie climat-énergie** intégrée au futur PLUi et transformation du Plan Climat Energie Territorial en Plan Climat Air Energie Territorial (intégration d'un volet relatif à la pollution atmosphérique).

› **Mise en œuvre de l'aide à la rénovation thermique de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique** avec des animations pédagogiques sur la thématique « énergie ».

› **Mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21** à travers notamment les études relatives à l'utilisation de matériaux et de savoir-faire locaux ou le développement de la commande publique responsable.

Fourrière Animale

La Communauté d'Agglomération assume la compétence « fourrière animale ». À ce titre, elle dispose d'une fourrière pour l'accueil des chiens « mordeurs », et participe financièrement aux refuges d'animaux (SPA). En 2015, elle a renouvelé ses conventions avec la SPA et recherché un terrain pour la création d'une nouvelle fourrière.

7
expositions
présentées par l'Unité pédagogique du Développement Durable, 13 prêts aux communes et associations locales.

L'Agenda 21

Adopté le 27 février 2014, l'Agenda 21 de l'Agglo doit servir à créer une dynamique de développement plus durable et générer des changements de comportement au niveau local. Il prévoit une centaine d'actions comme celles mises en œuvre en 2015 : projet d'éco-quartier à Bongraine, développement des circuits courts, éducation au développement durable, réduction des pesticides sur la gestion des espaces verts, suivi d'indicateurs de biodiversité…

La valorisation et l'élimination des déchets

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A DÉCIDÉ DE MODERNISER SES INFRASTRUCTURES. ELLE A AUSSI CONTINUÉ À INFORMER ET À ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES STRUCTURES DE SON TERRITOIRE POUR LES INCITER À CHANGER LEURS HABITUDES VIS-À-VIS DES DÉCHETS.

102 517
tonnes
de déchets collectées (tous flux confondus) soit 628 kg/hab.

1 062
points d'apport
volontaire installés fin 2015 sur le territoire de l'Agglo.

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉCHÈTERIES

En 2015, afin de répondre aux nouveaux enjeux réglementaires et environnementaux, l'Agglo a validé le principe d'un nouveau réseau comprenant 6 déchèteries dont 3 de grande capacité, en remplacement des 13 existantes. La première de ces déchèteries « nouvelle génération » sera implantée sur la commune de Périgny. Elle remplacera à terme celles de Saint-Éloi à La Rochelle, Périgny et Aytré.

L'Agglo a également initié une filière « mobilier », avec la mise en place d'une benne dédiée sur la déchèterie de La Rochelle-Rompsay.

FACILITER LA GESTION DES DÉCHETS

L'Agglo a poursuivi son programme d'implantation des conteneurs enterrés à l'occasion d'opérations d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments. Elle a supprimé les conteneurs aériens destinés à la récupération de bouteilles en plastique. Des bacs roulants ont été distribués aux usagers de la commune d'Yves.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN ACTION

Afin de développer le compostage individuel, l'Agglo a organisé des réunions d'information dans les communes avec vente de composteurs, sensibilisé la population à la pratique du compostage, et formé les élus et techniciens des communes pour qu'ils soient des relais d'information et de sensibilisation. Pour développer le compostage en pied d'immeuble, elle a également mis en place un dispositif d'accompagnement.

L'Agglo a accompagné l'organisation d'événements « zones de gratuité » afin de favoriser la multiplication des initiatives sur le territoire.

Pour inciter les habitants à réparer plutôt qu'à jeter et mieux faire connaître les métiers de la réparation et les artisans de proximité, une « Semaine de la réparation » a été organisée, en partenariat avec les agglomérations de Rochefort, de Saintes, la Communauté de Communes Haute-Saintonge et le Syndicat Mixte CYCLAD.

Une exposition itinérante grand public sur le gaspillage alimentaire, intitulée « Nos poubelles n'ont pas faim », a été conçue par l'Agglo, qui a également mené des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire auprès des jeunes et des scolaires.

L'Agglo a également accompagné les communes dans la valorisation des bio déchets de la restauration scolaire.

Programme Local de Prévention des Déchets

L'enjeu des Programmes Locaux de Prévention des Déchets est d'intégrer la prévention des déchets au sein d'une politique de gestion globale et durable des ressources, en phase avec les attentes des citoyens-consommateurs et des autres acteurs du territoire. L' Agglo a validé son Programme en septembre 2013. Celui-ci définit les actions à mener afin de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées en cinq ans.

SENSIBILISATION DES HABITANTS AU TRI ET AU RECYCLAGE

À Salles-sur-Mer, le centre de tri Altriane dispose d'un parcours pédagogique très moderne permettant de recevoir de nombreux publics : des scolaires, des entreprises, des associations et des particuliers. En 2015, les ambassadrices de tri y ont sensibilisé 2 051 personnes dont 1 483 enfants.

Des actions spécifiques sur le tri et le recyclage des déchets ont été réalisées en 2015 auprès de différentes structures : des lycées, la mairie de Thairé, le Centre Social « Le Pertuis », les gens du voyage… Au total, 2 249 personnes ont été sensibilisées par le biais des animations et expositions grand public.

6 409
tonnes
de verre collectées, soit 3,9 kg/hab./an.

1 185
élèves sensibilisés
dans le cadre d'actions ludiques et pédagogiques dans les écoles.

PERSPECTIVES 2016

› **Mise en œuvre** du schéma directeur des déchèteries : choix du maître d'œuvre pour la première déchèterie du nouveau réseau à Périgny.

› **Modernisation du process de tri au centre Altriane** afin d'augmenter la capacité de tri, d'automatiser le tri des films plastique et d'améliorer les conditions de travail des salariés.

› **Mise en place** d'une collecte des encombrants en porte à porte pour les particuliers.

› **Accompagnement des communes et des établissements scolaires** dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire via le compostage.

L'eau et l'assainissement

EN 2015, L'AGGLO A COMMENCÉ À RÉFLÉCHIR À LA PRISE DE NOUVELLES COMPÉTENCES RELATIVES À L'EAU, TOUT EN CONTINUANT À MODERNISER ET AMÉLIORER SES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT.

68 727
immeubles
desservis par le réseau d'assainissement collectif.

10 264 820 m³
d'eaux usées
traitées par l'ensemble des 10 stations d'épuration de l'Agglo.

MILIEUX AQUATIQUES ET EAU POTABLE : DE NOUVELLES COMPÉTENCES À VENIR POUR L'AGGLO

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) permet le transfert au 1er janvier 2018 de l'exercice obligatoire de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux établissements publics intercommunaux et l'exercice obligatoire de la compétence eau potable au plus tard au 1er janvier 2020. L'Agglo de La Rochelle a décidé fin 2015 d'engager des études de préfiguration de prise de compétence sur ces deux thématiques. Elles se dérouleront courant 2016.

CRÉATION DE NOUVEAUX OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

De nouveaux aménagements de traitement des eaux de pluie ont été créés sur la commune de Nieul-sur-Mer en 2015 (curage des lagunes et reprise des berges). Destinés à « nettoyer » les eaux avant leur rejet dans l'environnement, ces aménagements ont aussi permis de modeler le paysage pour faire du site un itinéraire de promenades.

Un bassin de rétention des eaux pluviales a également été créé en 2015 à Usseau (commune de Sainte-Soulle).

ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'Agglo dispose d'un ensemble de production d'eau potable à Coulonge-sur-Charente, sur la commune de Saint-Savinien. Elle maîtrise l'ensemble des investissements et réalise les travaux de renouvellement, d'extension et d'amélioration nécessaires à cet équipement.

En 2015, elle a notamment réalisé des travaux de renouvellement de débitmètres, analyseurs et pompages, renouvelé les systèmes de communication, vessies et ballon antibélier des forages.

Elle a également mené une étude d'opportunité pour la création d'une réserve d'eau brute dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Poursuite de la modernisation des pôles épuratoires

L'Agglomération s'est engagée dans un Schéma communautaire des ouvrages épuratoires qui vise à remplacer ses anciennes stations d'épuration par quatre pôles épuratoires mieux répartis sur le territoire, plus performants et plus durables. En 2015, les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Marsilly et du poste de transfert associé d'Esnandes ont débuté. Ils permettront d'agrandir et de moderniser l'équipement actuel, tout en conservant les bassins. En 2017, ce nouveau pôle épuratoire traitera les eaux usées des communes de Marsilly et Esnandes.

ACCORD POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DES EAUX

Un nouvel accord pour la période 2015-2017 avec l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Port de Plaisance et le Grand Port Maritime de La Rochelle a été conclu et a commencé à être mis en œuvre en 2015. Il porte sur le financement de mesures destinées à améliorer la qualité des eaux et à préserver la ressource.

PERSPECTIVES 2016

› **Construction de 5 postes de transfert** sur les communes de Saint-Xandre, Saint-Médard d'Aunis, Lagord (parc Atlantech), Puilboreau et Sainte-Soulle.

› **Préparation à la prise de compétence** « assainissement non collectif » par l'Agglo.

› **Pose des repères de laisse de mer**, démarrage des travaux de protection à la mer et harmonisation du volet submersion des Plans Communaux de Sauvegarde des communes littorales dans le cadre du PAPI.

› **Étude de préfiguration du transfert** des compétences GEMAPI et Eau potable à l'Agglo.

› **Relance du projet d'amélioration / modernisation** de l'ensemble de production de Coulonge.

17 216
tonnes
de boues des pôles épuratoires ont été transformées en compost.

6 millions
de m³ d'eau potable
ont été livrés aux différentes collectivités.

Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Après la tempête Xynthia, trois Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont été élaborés, avec l'État, pour permettre aux communes littorales de l'Agglomération de faire face au risque de submersion marine. Ces programmes doivent permettre de protéger les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement des inondations. Ils seront mis en œuvre d'ici à 2019. Dans ce cadre, l'Agglo a mené en 2015 des actions de sensibilisation des populations au risque de submersion et une étude pour la réduction des activités conchylicoles à Esnandes dans le cadre du PAPI de l'Agglomération rochelaise.

5 | LA VIE DE L'AGGLO

C'est avec les compétences et les moyens mis en commun par ses 28 communes, des élus qui décident, des services qui mettent en œuvre les projets que l'Agglo peut agir pour le territoire et ses habitants. En 2015, elle a déployé une nouvelle gouvernance installée en 2014.

Les compétences

LA COMMUNAUTÉ EXERCE DES COMPÉTENCES, OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES, EN LIEU ET PLACE DE SES 28 COMMUNES MEMBRES. TOUTES CES COMPÉTENCES SONT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

28
communes
desservies par le réseau d'assainissement collectif.

164 332
habitants

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

› Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme intercommunal
› Études d'urbanisme et d'aménagement (Plan Locaux d'Urbanisme...)
› Instruction des demandes de travaux et de permis de construire
› Étude, création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
› Constitution de réserves foncières

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

› Études, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales
› Création, aménagement, gestion et entretien de locaux destinés à accueillir des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, centres d'affaires…)
› Actions de développement économique (aides à l'implantation, à la création et/ou au développement d'activités économiques)
› Soutien à l'innovation
› Coordination et animation des dispositifs locaux pour l'emploi et l'insertion professionnelle

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

› Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
› Cofinancement des infrastructures universitaires et du logement social étudiant
› Aide à la mobilité internationale et à l'insertion des étudiants

MOBILITÉ ET TRANSPORTS URBAINS

› Organisation des grands principes de déplacements, de circulation et de stationnement sur le territoire (Plan de Déplacements Urbains)
› Définition et mise en œuvre de l'offre de transport public (les services « Yélo »)
› Aménagement des voies réservées aux bus et des pistes cyclables
› Amélioration de l'accessibilité des transports publics aux personnes à mobilité réduite

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

› Planification de la construction de logements sur le territoire (Programme Local de l'Habitat)
› Actions et aides financières en faveur du logement social
› Cofinancement des Programmes de Renouvellement Urbain

EAU ET ASSAINISSEMENT

› Production d'eau potable
› Traitement des eaux usées
› Évacuation des eaux pluviales primaires
› Prévention des risques naturels et lutte contre les inondations

DÉCHETS

› Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers recyclables
› Collecte et incinération des ordures ménagères
› Gestion du réseau de production et de distribution de chaleur
› Actions en faveur de la réduction des déchets

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

› Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
› Sensibilisation et éducation aux pratiques éco-responsables
› Conseils aux particuliers en matière d'énergie
› Aménagement de sentiers de découverte
› Fourrière animale

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

› Construction, aménagement, gestion et entretien des équipements culturels communautaires : La Coursive, la médiathèque Michel-Crépeau, le Conservatoire de Musique et de Danse, La Sirène
› Coordination, animation du Réseau des écoles de musique et de danse et du Réseau des bibliothèques/médiathèques communales

VOIRIE

› Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire (routes, voies et pistes cyclables)

SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

› Création d'équipements, soutien des projets et coordination des actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
› Accompagnement des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
› Participation à des actions de coopération décentralisée
› Fonds de concours pour la réalisation des équipements communaux structurants
› Création et gestion des terrains d'accueil pour les gens du voyage

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

› Coordination de l'aménagement numérique du territoire
› Accès aux TIC pour tous

Une intercommunalité de projets

Plus qu'une simple mutualisation ou cogestion de services, l'intercommunalité rochelaise a été pensée dès sa création comme un territoire de projets. Un moyen de mener à bien des actions communes au service de tous. L'opportunité aussi de se doter d'équipements d'envergure, capables d'assurer son développement et son rayonnement. En 50 ans, ses réalisations ont permis de bâtir et de façonner un territoire dynamique et attractif.

12
réunions
de Conseil communautaire
pour 510 délibérations
en 2015

18
séances
et 14 délibérations
du Bureau communautaire

5
réunions
de la conférence
des Maires

La gouvernance

L'AGGLO EST COMPOSÉE DE 28 COMMUNES, DONT SONT ISSUS 80 REPRÉSENTANTS ÉLUS POUR SIÉGER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE. AU-DELÀ DES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES, ELLE DISPOSE DE GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS QUI CONTRIBUENT AUX RÉFLEXIONS ET AUX PRISES DE DÉCISIONS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de la Communauté, le Conseil décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire à mettre en œuvre. Il est composé de 80 membres, dont le Président.

En 2015, Mme Bérangère Gille a été installée en remplacement de Mme Agnès Friedman, démissionnaire de ses mandats de Conseillère municipale d'Angoulins-sur-Mer et d'élue communautaire.

En 2016, 2 nouveaux Conseillers communautaires délégués seront désignés, portant à 24 le nombre de membres du Bureau Communautaire, soit un Président, 15 Vice-présidents et 8 Conseillers communautaires délégués.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

En 2015, le Bureau est composé du Président, de 15 Vice-présidents et de 6 Conseillers communautaires délégués, et examine les dossiers soumis au Conseil communautaire.

Il est compétent, par délégation du Conseil, en matière de Droit de Préemption Urbain.

LE PRÉSIDENT

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des Conseillers (6 ans), il préside le Conseil et le Bureau. Il est le chef de l'exécutif et supervise la mise en œuvre de la politique communautaire.

En 2015, le Président s'est déplacé dans chaque commune pour présenter aux élus les compétences de l'Agglo et échanger avec eux sur l'avenir du territoire.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Créée en 2014, la Conférence des Maires est composée de tous les maires des 28 communes membres de l'Agglomération. Elle examine les sujets d'intérêt communautaire ayant un impact pour les communes.

En 2015, elle a notamment travaillé sur des sujets comme le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le futur Projet d'Agglomération, le marketing territorial, le Programme Local de l'Habitat, le pacte financier, les conséquences de la loi NOTRe…

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Elles sont au nombre de 3 : « Aménagement de l'Espace et Urbanisme », « Développement économique » et « Politique de la ville » (équilibre social de l'habitat, politiques contractuelles de la ville, et prévention de la délinquance).

Composées du Président, du 1er Vice-président et du Vice-président délégué du domaine concerné, elles concourent à la préparation des décisions du Bureau et des délibérations du Conseil, sans pouvoir de décision.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Présidée par le Président de l'Agglo ou son représentant, la Commission consultative des Services Publics locaux comprend des membres du Conseil communautaire et des représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant.

En 2015, elle a notamment examiné les projets de délégation de service public de l'exploitation des services maritimes (passeur et bus de mer) et des services vélos en location touristique et longue durée. Elle a également émis un avis favorable pour confier de nouveau la gestion de l'espace de musiques actuelles La Sirène, par délégation de service public.

LES GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS SPÉCIALES

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, chaque fois qu'il le juge utile, le Président et/ou le Bureau peuvent à tout moment créer un groupe de travail, ou une commission spéciale.

Permanent(e) ou temporaire, communautaire ou extra-communautaire, le groupe ou la commission doit relever d'une compétence communautaire ou d'une thématique générale présentant un intérêt communautaire.

Il (ou elle) travaille en comité resserré pour faire des propositions d'actions ou de projets dans le domaine concerné.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Composée de représentants d'associations d'usagers et d'associations de personnes en situation de handicap, son rôle est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

En décembre 2015, comme chaque année, elle a présenté en Conseil communautaire un rapport détaillant les travaux effectués et ceux à réaliser.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Il regroupe des représentants du monde économique, syndical et associatif, des personnes qualifiées nommées pour 3 ans renouvelables une fois, et les Présidents des Conseils de développement voisins, notamment du Pays d'Aunis et du Pays Rochefortais. Il fonctionne sur saisine des élus de l'Agglomération ou sur auto-saisine.

En 2015, il a remis des rapports sur le tourisme, l'innovation et le littoral et organisé un forum-débat sur la laïcité et le vivre ensemble.

PERSPECTIVES 2016

› **Poursuite des travaux relatifs aux prises de compétences suite à la loi NOTRe :** promotion du tourisme ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; eau (production et distribution) ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; zones d'activités ; installation et entretien des abribus et bornes de recharge ; programmes de rénovation urbaine.

› **Études sur les possibilités et modalités de mutualisation** de certains services entre l'Agglo et ses 28 communes, dans le cadre du schéma de mutualisation des services (obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

› **Poursuite des réflexions relatives au bâtiment mutualisé des archives** avec la Ville de La Rochelle.

› **Renouvellement du Conseil de développement entre juin et septembre 2016**.

Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté d'Agglomération
Maire de La Rochelle

Les élus

80 CONSEILLERS COMPOSENT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE* DE L'AGGLOMÉRATION ROCHELAISE. LA RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS ENTRE LES COMMUNES SE FAIT NOTAMMENT EN FONCTION DE LEUR NOMBRE D'HABITANTS. CHAQUE COMMUNE DISPOSE D'AU MOINS UN SIÈGE ET AUCUNE NE PEUT CONCENTRER À ELLE SEULE PLUS DE LA MOITIÉ DES SIÈGES.

80
représentants
élus pour siéger
au Conseil communautaire

+ de
50
ans
de coopération
intercommunale

15 VICE-PRÉSIDENTS

Christian PEREZ
Administration Générale
Budget
Représentation du Président
Relations avec les communes
Maire de Saint-Xandre

Brigitte DESVEAUX
Transport – Mobilité
La Rochelle

Henri LAMBERT
Zones d'activités – Voirie d'intérêt communautaire
Maire de Nieul-sur-Mer

Martine VILLENAVE
Sirène
Conservatoire de musique et de danse
Réseau des écoles de musique et de danse
Aytré

Antoine GRAU
PLUI – ZAC – ZAD
Droits des sols
Suivi de la mini-transat
Maire de Lagord

Daniel VAILLEAU
Université
Enseignement supérieur
Maire d'Angoulins-sur-Mer

Séverine LACOSTE
Emploi – Politique de La Ville – Prévention de la délinquance
La Rochelle

Jean-Louis LÉONARD
Stratégie touristique – Littoral – Port de pêche
Maire de Châtelaillon-Plage

Roger GERVAIS
Stratégie foncière et développement rural – Gens du voyage
Maire de Saint-Médard d'Aunis

Serge POISNET
Économie sociale et solidaire
Commission d'appels d'offres
Bâtiments patrimoine
La Rochelle

Jean-Luc ALGAY
Développement économique
Maire de L'Houmeau

Sylvie GUERRY-GAZEAU
Communication
Identité communautaire
Maire de Clavette

Guy DENIER
Environnement -
Transition énergétique
Maire de Périgny

David CARON
Collecte - Traitement –
Valorisation des déchets
Maire de Dompierre-sur-Mer

Michel SABATIER
Relations internationales
La Rochelle

8 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Marylise FLEURET-PAGNOUX
Équilibre social de l'habitat
La Rochelle

Christian GRIMPRET
Eaux – Assainissement
Maire de Sainte Soulle

Alain DRAPEAU
Plan Local pour l'Insertion
et l'Emploi, Agriculture
péri-urbaine et circuits
courts alimentaires
Maire de Puilboreau

David BAUDON
Revitalisation des centre-
bourgs ruraux
Maire de La Jarrie

Yann HÉLARY
Personnel – Mutualisation
– TIC
La Rochelle

Dominique GENSAC
Coordination de la
commission du projet
Aytré

Jean-Philippe PLEZ
Projets urbains
La Rochelle

Vincent COPPOLANI
La Coursive – Médiathèque
Maire de La Jarne

** Au 1er septembre 2016*

56 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Bérangère GILLE
Angoulins-sur-Mer

Alain TUILLIERE
Maire d'Aytré

Michel ROBIN
Aytré

Paul-Roland VINCENT
Maire de Bourgneuf

Catherine SEVALLE
Châtelaillon-Plage

Stéphane VILLAIN
Châtelaillon-Plage

Patrick BOUFFET
Maire de Croix-Chapeau

Sally CHADJAA
Dompierre-sur-Mer

Yves SEIGNEURIN
Dompierre-sur-Mer

Didier GESLIN
Maire d'Esnandes

Mireille CURUTCHET
Lagord

Pierre LE HENAFF
Lagord

Magali GERMAIN
La Jarrie

Soraya AMMOUCHE-MILHIET
La Rochelle

Michel CARMONA
La Rochelle

Patricia FRIOU
La Rochelle

Sophorn GARGOULLAUD
La Rochelle

Arnaud JAULIN
La Rochelle

Catherine LÉONIDAS
La Rochelle

Pierre MALBOSC
La Rochelle

Pierre ROBIN
La Rochelle

Jean-Marc SOUBESTE
La Rochelle

Séverine AOUACH-BAVEREL
La Rochelle

Brigitte BAUDRY
La Rochelle

Catherine BENGUIGUI
La Rochelle

Frédéric CHEKROUN
La Rochelle

Stéphanie COSTA
La Rochelle

Nadège DÉSIR
La Rochelle

Samira EL IDRISS
La Rochelle

Dominique HEBERT
La Rochelle

Anne-Laure JAUMOUILLIE
La Rochelle

Brahim JLALI
La Rochelle

Patrice JOUBERT
La Rochelle

Véronique LAFFARGUE
La Rochelle

Jean-Michel MAUVILLY
La Rochelle

Eric PERRIN
La Rochelle

Mathilde ROUSSEL
La Rochelle

Salomée RUEL
La Rochelle

Hervé **PINEAU**
Maire de Marsilly

Aurélie MILIN
Marsilly

Jonathan KUHN
Maire de Montroy

Sylvie DUBOIS
Nieul-sur-Mer

Philippe DURIEUX
Nieul-sur-Mer

Nicole THOREAU
Périgny

Jacques PIERARD
Périgny

Martine RICHARD
Puilboreau

Christian GUÉHO
Puilboreau

Jean-Claude ARDOUIN
Maire de Saint-Christophe

Jacques LEGET
Maire de Saint-Rogatien

Vincent DEMESTER
Maire de Saint-Vivien

Gabrielle BAEUMLER
Saint-Xandre

Elyette BEAUDEAU
Sainte-Soulle

Jean-Claude MORISSE
Maire de Salles-sur-Mer

Loris PAVERNE
Thairé

Line LAFOUGÈRE
Maire de Vérines

Didier ROBLIN
Maire d'Yves

L'organigramme*

PRÈS DE 570 AGENTS, EXERÇANT 97 MÉTIERS DIFFÉRENTS, COMPOSENT L'AGGLOMÉRATION ROCHELAISE. ILS TRADUISENT EN PROJETS ET EN ACTIONS LES DÉCISIONS DES ÉLUS, ET SONT AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS.

Président
FOUNTAINE Jean-François

Chargés de mission
AUBERT Bernard
MATHIS Dominique

Directeur Général des Services

Directeur Général Adjoint des Services
LAHERRERE Franck

PÔLE RESSOURCES

Administration générale
GAUTRONNEAU Gilles
Directeur

Affaires juridiques et immobilières
LAHERRERE Franck
Directeur

Commande publique
MIMET Philippe
Chef de service

Finances
DEMERLE Etienne
Directeur

Ressources humaines
SEDILLEAU Laurent
Directeur

Systèmes et technologies de l'information
VERMOT Denis
Directeur

PÔLE ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Conservatoire Musique et Danse
MAUVAIS Christophe
Directeur

Médiathèque
COURCOUX Anne
Directrice

Mission Europe

PÔLE SANTÉ AU TRAVAIL

Médecine professionnelle
PRUNIER-DUCHESNE Sylvie
Chef de service - Médecin

Ressources humaines
SEDILLEAU Laurent
Directeur

Service Social
MILOUD-OBOUZIANE Anne-Sandrine
Chef de service

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

Développement Économique
MALLARDEAU Xavier
Chef de service

Emploi-Enseignement supérieur
JASSIN-LE GUEN Mireille
Chef de service

Habitat et politique de la ville
BECH Xavier
Chef de service

Cabinet
MILHIET Frédéric
Directeur de Cabinet

Communication
SIGOGNEAU Valérie
Chef de service

Directeur Général des Services Techniques
GUYOMARCH Yann

Territoires et prospective
BOURON Camille
Chef de service

Coordination générale des Services Techniques
PAULET Béatrice
Responsable cellule

PÔLE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Études urbaines
HABBOUCHE Bernard
Directeur

Mobilité et transport
SANTINI Marie
Chef de service

Urbanisme opérationnel et foncier
SIMON Christine
Chef de service

Urbanisme réglementaire
BELY Cécile
Chef de service

PÔLE ÉCOLOGIE URBAINE

Eaux et assainissement
MORISSET Alain
Directeur

Eaux
CEAUX Serge
Chef de service

Assainissement collectif
CAILBAULT Philippe
Chef de service

Environnement

Gestion des déchets
BAUCHAUD Franck
Chef de service

PÔLE AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

Directeur de Pôle
FERRON François

Aménagement
PRAUD Patrice
Chef de service

Patrimoine
VOYARD Sandrine
Chef de service

** Au 1er septembre 2016*

La Roche

DES MOYENS POUR AGIR

L'Agglomération dispose d'un budget pour fonctionner et investir, de partenaires de travail et financiers pour mener à bien des projets. La mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques, définies par les élus, s'appuie sur les compétences et l'expertise de ses agents.

Les finances et le bilan financier

LE RAPPORT FINANCIER 2015 DE L'AGGLO EST TIRÉ DE L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF, RÉALISÉE CHAQUE ANNÉE À L'OCCASION DE SON VOTE. ELLE PORTE SUR L'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE CONSIDÉRÉ, ACCOMPAGNÉES DE LA PRÉSENTATION D'INDICATEURS ILLUSTRANT LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Budget principal et budgets annexes (en millions d'€)
Hors budgets zones

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 150 M€

Personnel : **29,4 M€**
Dotations, subventions, participations versées : **21,9 M€**
Reversements aux communes : **12,7 M€**
Contrats de prestations de services : **42 M€**
Charges à caractère général : **15,9 M€**
Intérêts de la dette : **1,8 M€**
Autres dépenses : **0,6 M€**
Dotations aux amortissements : **20,7 M€**
Provisions : **5 M€**

RECETTES : 172,1 M€

Fiscalité : **93,4 M€**
Redevances : **17,3 M€**
Dotation globale de fonctionnement : **22,5 M€**
Produit d'exploitation des services : **16,9 M€**
Subventions et participations reçues, recettes diverses : **11 M€**
Résultats 2014 reportés : **4,7 M€**
Opérations internes : **6,3 M€**

Résultat fonctionnement 2015 : 21,1 M€

INVESTISSEMENT*

DÉPENSES : 50,3 M€

Travaux et acquisitions : **25,6 M€**
Subventions, équipements, fonds de concours : **7,5 M€**
Autres dépenses : **6,8 M€**
Remboursement dette en capital : **6,6 M€**
Solde des restes à réaliser : **3,8 M€**

RECETTES : 65,5 M€

Dotations, subventions : **11 M€**
Autres recettes : **3,5 M€**
(diverses recettes, régularisations comptes cessions)
Autofinancement : **37,1 M€**
Solde Résultats reportés : **13,9 M€**

Excédent de financement 2015 : 15,2 M€

** hors mouvements emprunts revolving*

D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES DE L'AGGLO ?

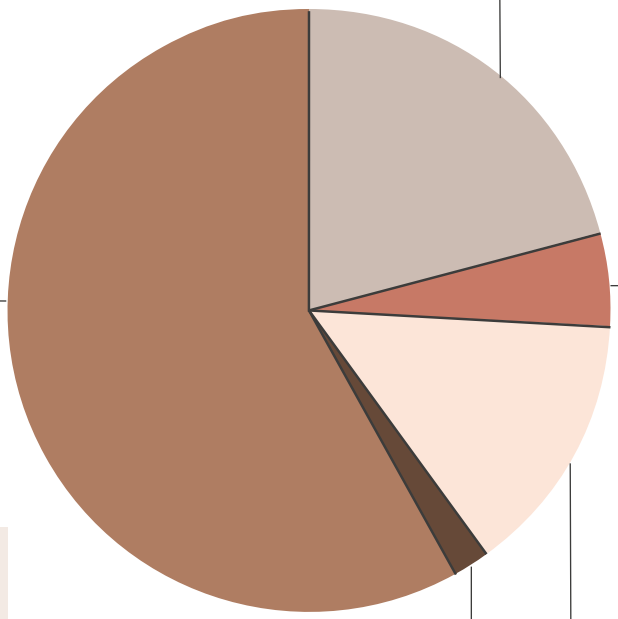

58 %
Fiscalité

Fiscalité économique : **29,4 M€**

Fiscalité ménages : **21,6 M€**

Compensations fiscalité : **2,1 M€**

TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères) : **18,3 M€**

Versement Transport : **22,0 M€**

Total : 93,4 M€

50,3 M€	**37,1 M€**	**150 M€**	**172,1 M€**
de dépenses	**de capacité**	**de dépenses**	**de recettes**
d'investissement	d'autofinancement	de fonctionnement	de fonctionnement

Pour mieux comprendre

Diminution des Dotations de l'État : quel impact ?

2014 : 24,5 M€ de dotations

2015 : 22,5 M€ (soit -2 M€)

2016 : 20,4 M€ (soit -2,1 M€)

2017 : 18,3 M€ (soit -2,1 M€)

Diminution cumulée de 2014 à 2017 : 6,2 M€

Le Compte administratif 2015 fait apparaître de bons fondamentaux :

› **Un niveau d'investissement toujours soutenu** (39,9 M€ de dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et opérations reportées) ;

› **Des charges courantes de fonctionnement maîtrisées ;**

› **Une capacité d'autofinancement (CAF) satisfaisante** : en 2015, la CAF brute dégagée par l'Agglomération (solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 37,1 M€ (38,5 M€ en 2014).

› **Un endettement maitrisé** : l'encours de la dette a diminué de 6,6 M€ en 2015, permettant d'afficher une capacité de désendettement d'1 an et 6 mois.
La dette est saine, aucun emprunt toxique, et composée à 63 % de taux fixes.

Les réalisations budgétaires 2015

C'EST DANS UN CONTEXTE FINANCIER TOUJOURS TRÈS CONTRAINT QUE LA COMMUNAUTÉ A ÉLABORÉ SON BUDGET 2015. FACE À LA BAISSE CONTINUE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS, IL LUI FAUT REDOUBLER DE VIGILANCE POUR CONTINUER À INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE LOCALE, EN LIMITANT LE RECOURS À L'EMPRUNT, SANS ENTAMER SA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET SANS AUGMENTER LES TAUX D'IMPOSITION DES ENTREPRISES ET DES MÉNAGES. SEUL LE TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A ÉTÉ TRÈS LÉGÈREMENT REVU À LA HAUSSE (+2%) EN 2015.

LA RÉPARTITION DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

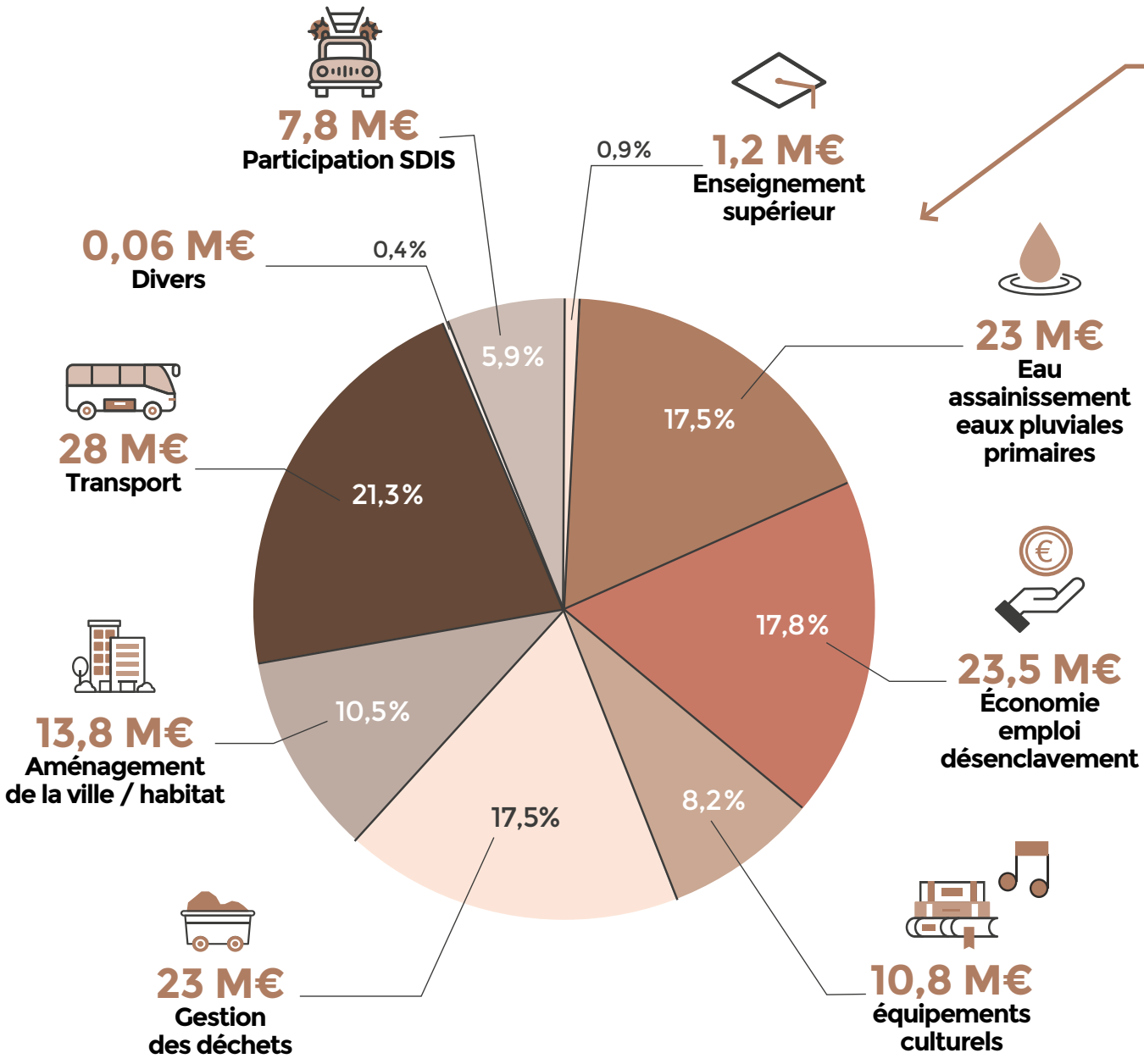

BUDGET GLOBAL : 233 M€

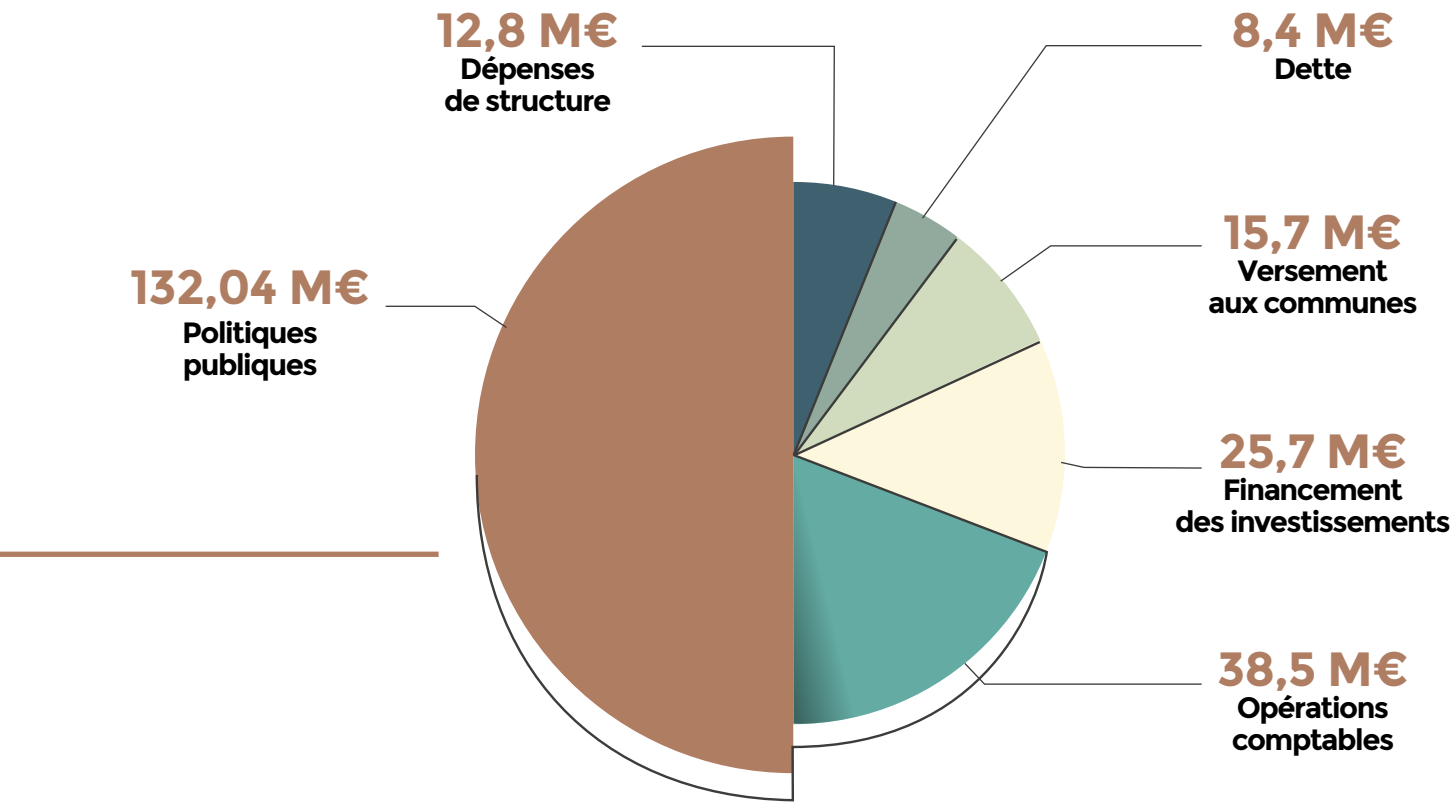

LES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN 2015

Avec un programme d'investissements de 50,3 M€*, dont 15,9 M€ pour l'économie et l'emploi, l'Agglomération a confirmé en 2015 sa place de 1er investisseur local.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI : 15,9 M€

› Aménagement de zones d'activités, construction de la pépinière d'entreprises agroalimentaire et du « Pôle Lab » sur le parc Atlantech, soutien au Grand Port Maritime, au Port de pêche et à l'Aéroport, déploiement du très haut débit, aménagement des lignes ferroviaires et provisions pour la ligne à grande vitesse…

EAU, ASSAINISSEMENT, PAPI : 10,1 M€

› Travaux sur les réseaux et postes de pompage, démarrage des travaux sur le pôle épuratoire de Marsilly, travaux sur les bassins de rétention et ouvrages des eaux pluviales primaires, Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)…

HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE : 6,9 M€

› Participation à la construction de logements sociaux, acquisitions foncières, Contrat de Ville, aménagement de terrains d'accueil des Gens du voyage…

GESTION DES DÉCHETS : 2,3 M€

› Travaux process et bâtiments de l'Unité de valorisation énergétique, travaux et matériels déchèteries, matériel de pré-collecte.

MOBILITÉ ET TRANSPORT : 1,7 M€

› Équipement des bus et du réseau (billettique, information voyageurs…), aménagement de la voirie (aménagement d'arrêts, gare routière, dépôt bus), pistes cyclables…

**hors remboursement de la dette en capital et autres mouvements financiers*

Les ressources humaines

L'ANNÉE A ÉTÉ MARQUÉE PAR UN NOMBRE TOUJOURS IMPORTANT DE FORMATIONS PROPOSÉES AUX AGENTS. DES PERSONNELS DONT LES EFFECTIFS SONT EN LÉGÈRE PROGRESSION EN 2015.

594
postes
(effectif théorique).

2 184
jours de formation
suivis par 439 agents.

39
visites
de lieux de travail effectuées par la Médecine professionnelle.

DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE TOUJOURS IMPORTANTES

Après une forte progression en 2014, le nombre de journées de formation est resté à un niveau élevé en 2015 avec un total de 2 184 jours. 74% des agents de l'Agglo ont suivi une formation en 2015.

Les sessions d'information sur la réforme de l'évaluation et la conduite de l'entretien professionnel ont représenté 306 jours de formation, l'apprentissage des logiciels bureautiques Word et Excel 189 jours, l'action « Être acteur de son bien vivre au travail » 132 jours et le management des risques psychosociaux 146 jours.

Les formations « traditionnelles » de sauveteurs secouristes du travail, manipulation des extincteurs, habilitations électriques ou relatives aux conduites d'engins ont également été dispensées en 2015.

EFFECTIFS EN LÉGÈRE PROGRESSION

6 postes ont été créés au cours de l'année 2015 : 2 au service Développement économique, 2 au service Emploi et enseignement supérieur, 1 au service Environnement et 1 au service Affaires juridiques et immobilières.

Au 31 décembre 2015, l'effectif théorique est de 594 postes dont 10 à temps non complet, pour 571 postes pourvus par des agents permanents. L'Agglomération emploie également 5 emplois d'avenir et 6 apprentis.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN BAISSE

32
agents sont arrivés en 2015
(contre 46 en 2014)
sur des postes créés ou vacants

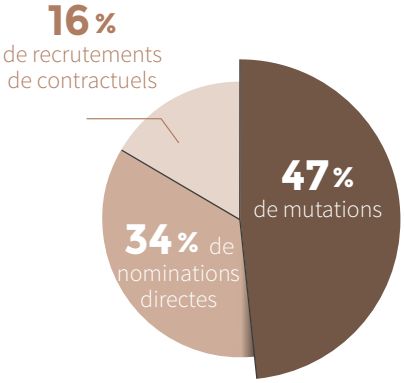

29
agents ont quitté l'Agglo
en 2015

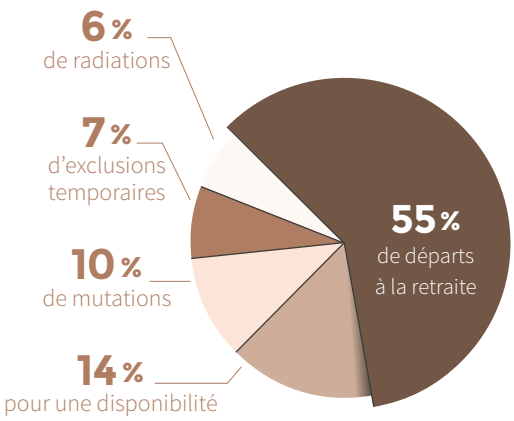

LE PÔLE SANTÉ AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Il s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2015 sous la forme du CACT (Comité pour l'Amélioration des Conditions de Travail) pour aborder notamment :

› la démarche « Bien vivre ensemble au travail » avec le lancement d'une nouvelle phase de diagnostic qualitatif des risques psychosociaux dans 2 services ;

› la réalisation de mesures d'ondes électromagnétiques via l'Agence Nationale des fréquences sur 5 sites de l'Agglomération ;

› la mise en place de la procédure pour réagir à un évènement traumatique dans la collectivité ;

› l'analyse des accidents du travail déclarés en 2015 ;

› le bilan des exercices d'évacuation incendie dans les bâtiments de la Communauté d'Agglomération.

Le bilan social

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE (en nombre d'agents)

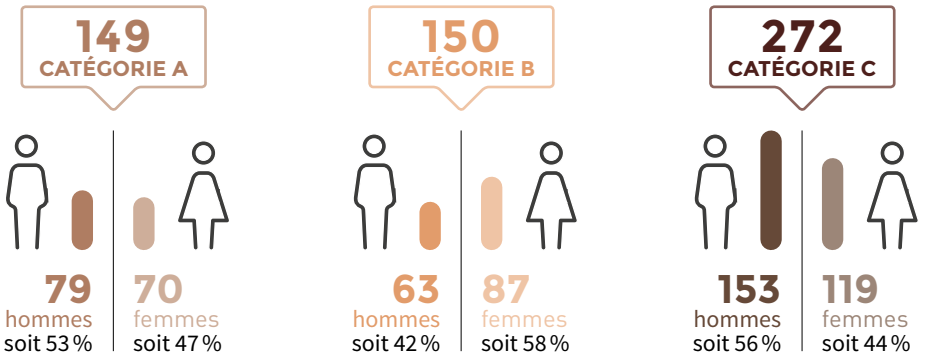

RÉPARTITION PAR FILIÈRE PROFESSIONNELLE (en nombre d'agents)

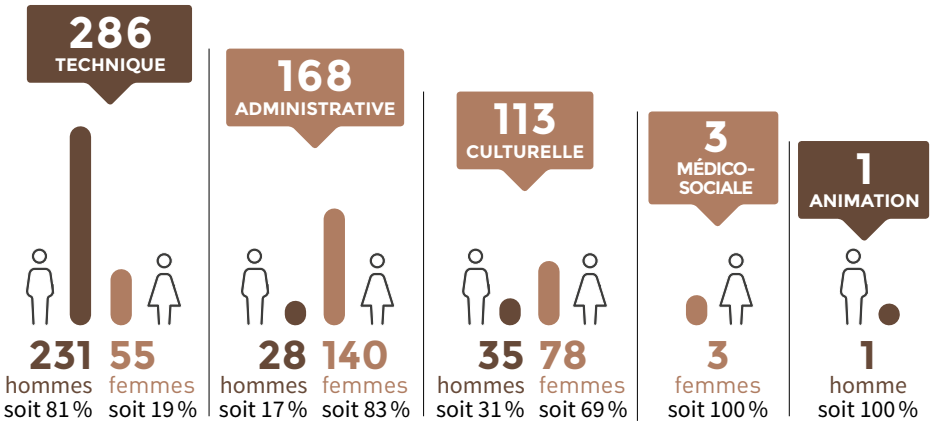

PERSPECTIVE 2016

› **Définition des conditions** de mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration d'un service commun des Ressources humaines.

Reprise des réunions du Comité technique

Après une suspension des réunions en 2014 liée à une évolution de son fonctionnement, aux élections communautaires et professionnelles internes, le Comité technique a repris ses travaux.

Consulté sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, il s'est réuni 4 fois en 2015, notamment pour traiter de :
› la mise en place d'astreintes au service Eaux ;
› l'harmonisation du temps de travail des agents d'entretien au service Patrimoine ;
› la création d'un comité de reclassement des agents inter-collectivités ;
› la réforme de l'évaluation professionnelle ;
› la réforme du mode de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Commission Administrative Paritaire

Chargée d'examiner les situations professionnelles individuelles et les carrières des agents, la Commission Administrative Paritaire s'est réunie deux fois en 2015. Elle a validé 265 avancements d'échelon, 51 avancements de grade et 1 promotion interne.

Les services ressources

**LES SERVICES « RESSOURCES »* SONT DES SERVICES TRANSVERSAUX QUI ACCOMPAGNENT L'ENSEMBLE DES DIRECTIONS ET CONTRIBUENT AU BON FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ.
EN 2015, LEUR ACTIVITÉ A NOTAMMENT ÉTÉ MARQUÉE PAR LA CONDUITE DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME TERRITORIALE.**

33
agents volontaires
incarnant 33 familles de métiers, ont accepté d'être photographiés pour l'exposition « nos métiers ».

151
dossiers
présentés en Commission d'Appel d'Offres (+3,4 % comparé à 2014).

3,1 M€
d'acquisitions
et 39 550 € de cessions de terrains en 2015.

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'Administration Générale prépare et suit les instances communautaires, assure la veille et l'application des dispositions réglementaires relatives aux collectivités territoriales.

En plus de ces missions courantes, son activité a en 2015 principalement porté sur :

› la dématérialisation des factures (opérationnelle depuis juin 2015) et le projet de dématérialisation du courrier ;

› la mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

LA DIRECTION DES SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'année 2015 a été marquée par la dématérialisation complète de la chaine comptable (factures, notification des marchés publics) et des dossiers d'instances avec la création d'une plateforme web dédiée.

Le site internet Yélo a été entièrement repensé avec une refonte complète de la page d'accueil, des temps de chargement plus courts, une meilleure accessibilité et l'intégration de services en ligne.

L'Agglo a défini une stratégie très haut débit dans les zones d'activités d'intérêt communautaire, comprenant notamment la prise en charge financière des travaux de raccordement.

Un groupe de travail a été constitué avec la ville et le CCAS de La Rochelle pour la création d'un service commun des systèmes et technologies de l'information à l'horizon 2017.

** Les activités des services Finances et Ressources humaines (hors communication interne) sont présentées en pages 64-65 et 68-69.*

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

En 2015, le service a été particulièrement sollicité pour du conseil destiné à préparer le transfert de nouvelles compétences découlant des lois NOTRe, de transition énergétique et Macron. Il a également accompagné la mise en place d'une structure de gestion pour le parc bas-carbone Atlantech de Lagord.

En matière de cession-acquisition, l'année a été marquée par la vente de terrains au Crédit Agricole pour l'implantation de son siège social régional sur le parc Atlantech, et par l'achat de terrains pour l'extension de la zone des Rivauds dans le quartier de Laleu à La Rochelle.

LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2015, l'activité du service de la Commande publique a été marquée par des consultations pour des opérations d'envergure : construction du futur Conservatoire de musique et de danse, procédures de délégation de service public pour la mobilité et les transports, préparation des futurs marchés relatifs à la collecte des déchets et à l'exploitation du centre de tri Altriane… Avec le service Commande publique de la Ville de La Rochelle, il a procédé à un état de lieux des pratiques des deux collectivités dans la perspective d'une mutualisation.

LA COMMUNICATION INTERNE

En 2015, la mission communication interne, rattachée à la Direction des Ressources humaines, a monté, avec le service Communication, une exposition photos de portraits métiers, présentée à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération puis au grand public. Ce projet visait à mettre en lumière, au-delà d'un simple panorama de métiers, les compétences des hommes et des femmes qui servent l'Agglomération, ses services et ses projets.

Dans le cadre de la gestion des contenus numériques pilotée par la DSTI, une procédure de « gestion des informations intégrées » a été mise en place dans la base documentaire de l'intranet. Les intranautes peuvent désormais consulter et télécharger des documents enrichis en métadonnées (titre, résumé) et plus accessibles dans le moteur de recherche.

nos métiers

Photographies de Frédéric Le Lan
Montages de Jean-Michel Clément

PERSPECTIVES 2016

› **Mission Europe** : dépôts de projets relatifs à l'économie bleue, à l'énergie et aux systèmes de transports intelligents, à la reconversion d'un site du patrimoine maritime.

› **Commande publique :** travail sur la définition des besoins par l'amélioration de la rédaction des cahiers des charges ; poursuite du travail sur les consultations pour des opérations d'envergure.

› **Dans le cadre de la mutualisation de la fonction Ressources Humaines et de la création d'un service commun,** réflexion sur les missions et projets de la fonction communication interne.

› **DSTI :** ouverture de l'Open Data de l'Agglo et des données transports ; mise en ligne des renseignements d'urbanisme à la parcelle sur le site internet.

Observatoires : l'Agglo à la loupe

La Communauté d'Agglomération dispose d'un Observatoire interne et d'observatoires thématiques (environnement, habitat, transports).
Ils produisent et proposent aux services et élus des outils référentiels, de type tableaux de bord, pour leur permettre de mieux connaître le territoire et ainsi faciliter l'émergence de projets et la mise en œuvre d'actions.

En 2015, l'Observatoire a publié sa deuxième lettre sur l'habitat et les quartiers prioritaires et présenté le portrait démographique de l'Agglo. Il a aussi participé à une étude sur les résidences secondaires pilotée par Charente Maritime Tourisme et mené une étude partenariale avec l'INSEE, appelée « synthèse urbaine », relative à l'analyse des fragilités des territoires urbains.

La mission Europe

La mission Europe a pour objectifs de valoriser et financer les projets innovants développés par l'Agglo, de contribuer à son rayonnement au niveau européen, de favoriser les échanges avec des partenaires.

En 2015 ont notamment été explorés la thématique de la qualité des eaux littorales ; les outils de concertation pour une meilleure prise en compte des citoyens ; les transports innovants ; le transport de marchandises ; la ville connectée…

Les coopérations

POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, 2015 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE RENOUVELLEMENT DES CONTRACTUALISATIONS AVEC L'EUROPE, L'ÉTAT ET LA RÉGION, MAIS AUSSI CELLE D'UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC SES TERRITOIRES VOISINS.

1500
voyages
effectués au cours des 4 mois d'expérimentation CityMobil 2.

L'EUROPE

L'Agglomération participe à des projets, s'inscrit dans des programmes et des réseaux européens.

En 2015, elle a travaillé à l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial intégrée dans le cadre du projet européen AT-BRAND et a accueilli une démonstration de véhicules électriques automatisés dans le cadre du projet CityMobil2 durant 4 mois, de décembre 2014 à avril 2015.

En parallèle, plusieurs projets se sont poursuivis tels que :
› Le projet TRIBUTE (2013-2017) destiné à réduire le fossé entre l'estimation de performances énergétiques et les performances énergétiques réelles (mesurées) d'un bâtiment ;
› Le projet «LIFE-Pêche à pied de loisir» pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied récréative.

UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE « DURABLE »

En 2015, les relations internationales de l'Agglo ont été marquées par une nouvelle coopération décentralisée avec le Mexique dans le cadre du projet-pilote de ville durable de la ville de Campeche. Le rapprochement entre Campeche et La Rochelle s'inscrit dans une perspective de coopération en matière de gestion de l'eau, de rénovation du centre historique et de redensification urbaine. À noter également l'inauguration de l'Institut culturel coréen du Roi Sejong au sein de l'Université de La Rochelle qui accueille tous ceux qui souhaitent apprendre la langue et découvrir la culture coréenne.

LES CONTRACTUALISATIONS

Le Contrat régional de développement durable 2014-2019 a été signé en avril 2015. Il permet d'accompagner le financement de projets publics ou associatifs structurants pour le territoire, s'inscrivant dans les objectifs régionaux : emploi et développement économique, services à la population ; énergie et mobilité durable ; biodiversité, eau et paysages ; cadre de vie.

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 a été signé en mai 2015. Il prévoit près d'un milliard de crédits d'État, régionaux et européens, répartis à travers sept volets : mobilité multimodale ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition écologique et énergétique ; numérique ; filières d'avenir et usines du futur ; emploi ; territorial. L'Agglomération rochelaise apportera plus de 13 M€ aux projets ferroviaires, portuaires et relatifs à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Elle bénéficiera également de cofinancements sur ses projets comme le pôle d'échanges multimodal ou encore le futur Conservatoire de musique et de danse.

Conclu entre l'État, l'Agglo et 20 autres signataires, le Contrat de Ville s'est substitué en 2015 au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Principal cadre contractuel d'intervention en faveur des quartiers défavorisés, il permet de subventionner des actions et projets portés par les structures locales. Chaque année, l'Agglomération apporte ainsi plus d'1 million d'euros aux actions retenues dans le cadre d'un « appel à projets ».

Contrat Régional de Développement Durable

Signé pour 3 ans, le CRDD sera renégocié en 2017 avec la redéfinition des politiques territoriales de la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (avec lesquelles Poitou-Charentes a fusionné le 1er janvier 2016).

LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

L'Agglo de La Rochelle a signé avec les communautés voisines de Niort, Rochefort Fontenay-le-Comte et Pays d'Aunis une déclaration métropolitaine de partenariat le 12 novembre 2015. Les déclarants souhaitent par ce biais donner de la force à des projets communs et parler d'une même voix.

La coopération entre les 8 communautés concernées par cette déclaration commune, portera principalement sur les infrastructures de transport et les déplacements, le tourisme, l'économie et l'enseignement supérieur.

PERSPECTIVES 2016

› **Suivi du Contrat régional de développement durable 2014-2016** et préparation des nouvelles contractualisations avec la Région Nouvelle Aquitaine pour 2017.

› **Formalisation des conventions entre l'Agglo et la Région pour le dispositif** de l'Investissement territorial intégré (ITI) qui constitue le volet urbain du FEDER 2014-2020.

› **Préparation de la candidature de l'Agglo** au dispositif du développement local par les acteurs locaux dans le cadre du FEAMP 2014-2020 (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

› **Signature d'une charte commune** entre les 9 établissements publics de coopération intercommunale de l'espace de coopération métropolitaine.

› **Adhésion de l'Agglo à la CVAA** (Conférence des Villes de l'Arc Atlantique) et à POLIS (réseau européen de villes et régions développant des projets innovants de mobilité).

La communication

LA COMMUNICATION EST UN MOYEN POUR L'AGGLOMÉRATION DE FAIRE CONNAÎTRE SES SERVICES, SES INITIATIVES ET SES PROJETS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE. EN 2015, ELLE A RENFORCÉ SES DISPOSITIFS D'INFORMATION DESTINÉS À MIEUX FAIRE CONNAÎTRE SON ACTION AUPRÈS DES HABITANTS. ELLE A ÉGALEMENT ORGANISÉ DES ÉVÈNEMENTS FESTIFS D'ENVERGURE, EN LIEN NOTAMMENT AVEC LA MER.

1 263
étudiants
pour le concert organisé à La Sirène et 500 étudiants au rallye découverte de La Rochelle dans le cadre de l'opération « J'y suis ».

3
jours
pour fêter l'Hermione en escale à La Rochelle.

3
épisodes
de la web-série « ça c'est mon Agglo » diffusés en 2015 et 55 000 vues.

3 500
abonnés
à l'infolettre mensuelle de l'Agglo.

L'AGGLO EXPLIQUÉE AUX HABITANTS

À travers sa web-série « ça c'est mon agglo », l'Agglo présente ses compétences et ses projets de manière pédagogique et ludique, afin de faire comprendre quelles sont ses missions et ce qu'elle fait pour le territoire et ses habitants. En 2015, 3 nouveaux épisodes ont été tournés et diffusés sur YouTube et le site internet de l'Agglo, abordant les thèmes de l'eau, de la prévention et de la politique de la Ville, et des équipements culturels. Depuis septembre 2015, elle propose également aux mairies de ses communes membres un kit d'accueil pour leurs nouveaux habitants. Composé de documents pratiques, de contacts, d'un carnet, d'un stylo et d'un sac réutilisable, ce kit fournit toutes les infos utiles concernant l'Agglo.

Une exposition photo de 33 portraits noir et blanc « décalés » d'agents de l'Agglomération, illustrant les différentes familles de métiers de la collectivité, a été présentée au Cloître des Dames Blanches, du 9 mars au 10 avril, sous le titre « Nos métiers ». En septembre, le stand de l'Agglo à la Foire Expo de La Rochelle a également été dédié aux métiers et services de la collectivité. Il a permis aux visiteurs de mieux connaître le rôle de l'Agglo dans leur vie quotidienne, à travers une présentation de ses différentes compétences et de l'exposition « Nos métiers ».

REFONTE DU MAGAZINE « POINT COMMUN »

Le magazine d'information de l'Agglo a été entièrement repensé en 2015 : nouvelle ligne éditoriale, nouveau format, maquette, pagination, fréquence... La nouvelle version a été diffusée pour la première fois en boîtes aux lettres le 1er octobre.

En complément de Point Commun, l'infolettre électronique mensuelle a été revue pour s'articuler au mieux avec le magazine. Envoyée aux habitants, après inscription, elle propose un retour sur des événements, des actus, des portraits et initiatives, des idées de sorties, des photos et vidéos…

Les étudiants à l'honneur

Du 6 au 8 septembre, l'Agglo et ses partenaires se sont une nouvelle fois mobilisés pour souhaiter la bienvenue aux étudiants rochelais à travers la 5e édition de l'opération « J'y suis, La Rochelle accueille ses étudiants ». Cet accueil des étudiants s'est déroulé en trois temps : un concert gratuit à La Sirène de « Colours in the street » et de « Jabberwocky » (choisis par les étudiants eux-mêmes via Facebook), une réception pour les étudiants internationaux et un rallye découverte en équipe de la ville de La Rochelle.

Trois jours de fête autour de l'hermione

En juillet 1997, l'Association Hermione-La Fayette se lançait dans la reconstruction d'une réplique de l'Hermione construite à l'arsenal de Rochefort au XVIIe. Une aventure à laquelle beaucoup de professionnels du nautisme à La Rochelle ont participé.

Du 4 au 6 avril, l'Agglomération a fêté l'Hermione, amarrée dans le Bassin des Chalutiers à La Rochelle, avant sa traversée vers les États-Unis sur les traces de son illustre ancêtre. Au programme : banquet maritime, théâtre de rue, musique, parade nautique avec des yachts classiques et des navires classés de la belle plaisance, visites et mise en lumière de la frégate.

Animation de la concertation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Engagée en 2014 avec les communes membres de l'Agglomération, la concertation autour de l'élaboration du futur Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) s'est poursuivie en 2015 avec les habitants, associations, entreprises et agriculteurs.

Des ateliers, des réunions d'échanges et de concertation, un concours photo et une exposition ont été organisés pendant l'année et plusieurs lettres d'information diffusées.

Organisation de la Semaine Olympique Française

Pour la seconde fois, La Rochelle a été choisie par la Fédération Française de Voile pour accueillir la Semaine Olympique Française (SOF) du 5 au 10 octobre 2015. Quelques 600 équipages, issus de plus de 40 pays, ont participé à cet événement exceptionnel qui a vu, pendant une semaine, se mesurer l'élite de la voile internationale sur le plan d'eau rochelais, dans les dix catégories olympiques.

De nombreuses animations ont été proposées par l'Agglo pour le grand public à cette occasion. Un flyer programme a également été diffusé et des affiches apposées dans les abribus, commerces, lieux publics, et dans les gares de Montparnasse, Bordeaux et Nantes

PERSPECTIVES 2016

› **Organisation et animation de l'accueil de la Solitaire Bompard Le Figaro** à La Rochelle du 5 au 10 juillet.

› **Édition d'une brochure « attractivité »** présentant les atouts du territoire et réalisation d'un film sur le même thème.

› **Accompagnement du chantier de requalification de la zone commerciale de Beaulieu** pendant toutes les phases de travaux (panneaux d'information, affiches, mise en ligne d'un site dédié…).

› **Édition d'un calendrier annuel et d'affiches trimestrielles présentant les rendez-vous « immanquables »** de l'Agglo, afin de montrer la vitalité du territoire.

› **Création d'une exposition dédiée aux métiers de la mer** (vitrine des savoir-faire locaux) à l'occasion des Assises de l'Économie de la Mer organisées les 8 et 9 novembre à La Rochelle.

Les communes

ANGOULINS-SUR-MER (17690)

Avenue Commandant Lysiack
Tél : 05 46 56 80 25
Maire : Daniel VAILLEAU**
Conseillère communautaire : Bérangère GILLE
Directrice générale des services : Brigitte BAILLY
Mèl : s.dezafit-communication@angoulins.fr
Site internet : www.angoulins.fr

AYTRÉ (17440)

Avenue Edmond Grasset
Tél : 05 46 30 19 19
Maire : Alain TUILLIERE
Conseillers communautaires : Dominique GENSAC***, Michel ROBIN, Martine VILLENAVE**
Directeur général des services : Émile OBADIA
Mèl : information@aytre.fr
Site internet : www.aytre.fr

BOURGNEUF (17220)

24 rue de la Commanderie
Tél : 05 46 55 00 28
Maire : Paul-Roland VINCENT
Secrétaire générale : Anny CONTRÉ
Mèl : mairie.bourgneuf@wanadoo.fr
Site internet : www.bourgneuf.fr

CHÂTELAILLON-PLAGE (17340)

20 boulevard de la libération
Tél : 05 46 30 18 18
Maire : Jean-Louis LEONARD**
Conseillers communautaires : Catherine SEVALLE, Stéphane VILLAIN
Directeur général des services : Jean-Philippe LEFRESNE
Mèl : mairie@chatelaillonplage.fr
Site internet : www.chatelaillonplage.fr

CLAVETTE (17220)

17 rue du Grand Chemin
Tél : 05 46 35 81 57
Maire : Sylvie GUERRY-GAZEAU**
Secrétaire de mairie : Frédérique TORLINI
Mèl : infos@mairie-clavette.fr
Site internet : www.clavette.fr

CROIX-CHAPEAU (17220)

37 avenue de la Libération
Tél : 05 46 35 81 11
Maire : Patrick BOUFFET
Secrétaire du maire : Nadine FARROU
Mèl : mairie@croix-chapeau.fr
Site internet : www.croix-chapeau.fr

DOMPIERRE-SUR-MER (17139)

Espace Michel Crépeau - BP 3
Tél : 05 46 35 59 00
Maire : David CARON**
Conseillers communautaires : Sally CHADJAA, Yves SEIGNEURIN
Directrice générale des services : Marine LASSERRE
Mèl : mairie@ville-dompierre-sur-mer.fr
Site internet : www.dompierre-sur-mer.fr

ESNANDES (17137)

Avenue de la République
Tél : 05 46 01 32 13
Maire : Didier GESLIN
Directrice générale des services : Nathalie GARNIER
Mèl : accueil@esnandes.fr
Site internet : www.esnandes.fr

LAGORD (17140)

Rue de la Métairie
Tél : 05 46 00 62 00
Maire : Antoine GRAU**
Conseillers communautaires : Mireille CURUTCHET, Pierre LE HENAFF
Directrice générale des services : Claudine MENANT
Mèl : mairie@lagord.fr
Site internet : www.lagord.fr

LA JARNE (17220)

12 ter rue de l'Eglise
Tél : 05 46 56 63 64
Maire : Vincent COPPOLANI***
Directrice générale des services : Virginie KALBACH
Mèl : mairie.lj@wanadoo.fr
Site internet : www.lajarne.fr

LA JARRIE (17220)

Place de la Mairie
Tél : 05 46 35 80 27
Maire : David BAUDON***
Conseillère communautaire : Magali GERMAIN
Directrice générale des services : Brigitte METAIS
Mèl : mairie@la-jarrie.fr
Site internet : www.lajarrie.fr

LA ROCHELLE (17000)

Place de l'Hôtel de Ville - BP 1541
Tél : 05 46 51 51 51
Maire : Jean-François FOUNTAINE*
Conseillers communautaires : Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Séverine AOUACH-BAVEREL, Brigitte BAUDRY, Catherine BENGUIGUI, Michel CARMONA, Frédéric CHEKROUN, Stéphanie COSTA, Nadège DÉSIR, Brigitte DESVEAUX**, Samira EL IDRISSI, Marylise FLEURET-PAGNOUX***, Patricia FRIOU, Sophorn GARGOULLAUD, Dominique HEBERT, Yann HÉLARY***, Arnaud JAULIN, Anne-Laure JAUMOUILLIE, Brahim JLALJI, Patrice JOUBERT, Séverine LACOSTE**, Véronique LAFFARGUE, Catherine LÉONIDAS, Pierre MALBOSC, Jean-Michel MAUVILLY, Éric PERRIN, Jean-Philippe PLEZ***, Serge POISNET**, Pierre ROBIN, Mathilde ROUSSEL, Salomée RUEL, Michel SABATIER**, Jean-Marc SOUBESTE
Directeur général des services : Émilie BOUT (par intérim)
Mèl : mairie@ville-larochelle.fr
Site internet : www.larochelle.fr

L'HOUMEAU (17137)

26 rue de la République
Tél : 05 46 50 91 91
Maire : Jean-Luc ALGAY**
Directrice générale des services : Gaëlle BAZIN
Mèl : lhoumeau@mairie17.com
Site internet : www.mairie-lhoumeau.fr

**Président de la Communauté d'Agglomération **Vice-Président(e) ***Conseiller(e) communautaire délégué(e)*

MARSILLY (17137)

5 bis rue des écoles
Tél : 05 46 01 30 10
Maire : Hervé PINEAU
Conseillère communautaire :
Aurélie MILIN
Directrice générale des services :
Alexa LANGRENÉ-PRUDHOMME
Mèl : mairie@marsilly.fr
Site internet : www.marsilly.fr

MONTROY (17220)

Grande Rue
Tél : 05 46 55 02 98
Maire : Jonathan KUHN
Mèl : mairie.montroy@wanadoo.fr
Site internet : www.montroy.fr

NIEUL-SUR-MER (17137)

Rue de Beauregard - BP 13
Tél : 05 46 37 40 10
Maire : Henri LAMBERT**
Conseillers communautaires :
Sylvie DUBOIS, Philippe DURIEUX
Directrice générale des services :
Nancy HENRY
Mèl : mairie@nieul-sur-mer.fr
Site internet : www.nieul-sur-mer.fr

PÉRIGNY (17180)

3 rue du château
Tél : 05 46 44 16 22
Maire : Guy DENIER**
Conseillers communautaires :
Nicole THOREAU, Jacques PIERARD
Directeur général des services :
Christian VALENTINI
Mèl : mairie@ville-perigny.fr
Site internet : www.perigny.fr

PUILBOREAU (17138)

29 rue de la république - BP 10113
Tél : 05 46 68 01 88
Maire : Alain DRAPEAU***
Conseillers communautaires :
Martine RICHARD, Christian GUÉHO
Directeur général des services :
Pascal RAUTUREAU
Mèl : contact@mairie-puilboreau.fr
Site internet : www.mairie-puilboreau.fr

SAINT-CHRISTOPHE (17220)

11 route de Marans
Tél : 05 46 35 51 79
Maire : Jean-Claude ARDOUIN
Secrétaire de mairie :
Pascale LECUYER
Mèl : mairie@saint-christophe17.fr
Site internet : www.saint-christophe17.fr

SAINT-MÉDARD D'AUNIS (17220)

1 Allée de la Mairie
Tél : 05 46 35 81 73
Maire : Roger GERVAIS**
Secrétariat général :
Sophie RICOEUR
Mèl : st-medard-aunis@mairie17.com
Site internet : www.saint-medard-daunis.fr

SAINT-ROGATIEN (17220)

4 place de la Mairie
Tél : 05 46 56 60 77
Maire : Jacques LEGET
Directrice générale des services :
Manuelle PAJOT
Mèl : mairie-saint-rogatien@wanadoo.fr
Site internet :
www.mairie-saint-rogatien.fr

SAINT-VIVIEN (17220)

Grande Rue
Tél : 05 46 56 13 90
Maire : Vincent DEMESTER
Directrice générale des services :
Pascale FERRANT
Mèl : mairie@saint-vivien17.fr
Site internet : www.saint-vivien17.fr

SAINT-XANDRE (17138)

Rue de l'Océan
Tél : 05 46 37 20 69
Maire : Christian PEREZ**
Conseillère communautaire :
Gabrielle BAEUMLER
Directeur général des services :
Mathieu LORIOU
Mèl : mairie@st-xandre.fr
Site internet : www.saint-xandre.com

SAINTE-SOULLE (17220)

39 rue de l'Aunis
Tél : 05 46 37 00 35
Maire : Christian GRIMPRET***
Conseillère communautaire :
Elyette BEAUDEAU
Directrice générale des services :
Pascale LAPIERRE
Mèl : mairie@sainte-soulle.fr
Site internet : www.sainte-soulle.fr

SALLES-SUR-MER (17220)

Place de la mairie
Tél : 05 46 56 03 79
Maire : Jean-Claude MORISSE
Directrice générale des services :
Laure ROUSSELIERE
Mèl : salles-sur-mer@salles-sur-mer.fr
Site internet : www.salles-sur-mer.fr

THAIRÉ (17290)

Rue Coyttar
Tél : 05 46 56 17 14
Maire : Marie-Gabrielle NASSIVET
Conseillère communautaire :
Loris PAVERNE
Secrétaire général :
Ludovic VIGIÉ
Mèl : thaire@mairie17.com
Site internet : www.thaire.fr

VÉRINES (17540)

15 rue de la Verrerie
Tél : 05 46 37 01 35
Maire : Line LAFOUGERE
Secrétaire générale :
Lisa TEIXEIRA
Mèl : verines@mairie17.com
Site internet : www.verines.fr

YVES (17340)

Le Marouillet
Tél : 05 46 56 18 02
Maire : Didier ROBLIN
Directrice générale :
Bernadette GRANGENEUVE
Mèl : mairie-yves@wanadoo.fr
Site internet : www.commune-yves.fr

Au 1er septembre 2016, par ordre alphabétique

Les partenaires

DANS LE CADRE DE SES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE, L'AGGLO COLLABORE AVEC DES INSTITUTIONS LOCALES ET DES PARTENAIRES. DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTE SIÈGENT SOUVENT DANS LEURS INSTANCES DÉCISIONNELLES. VOICI LES PRINCIPAUX.

AÉROPORT LA ROCHELLE ILE DE RÉ

Géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Aéroport de La Rochelle - Ile de Ré sera prochainement géré par un syndicat mixte composé de la CCI, de l'Agglo de La Rochelle, du Département de la Charente-Maritime et d'autres collectivités territoriales.

www.larochelle.aeroport.fr

AGENCE LOCALE DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION SOCIALE (ALPMS)

L'ALPMS intervient sur l'ensemble des communes, à la demande de la Communauté d'Agglomération. Son rôle consiste, par une présence régulière d'agents de médiation, à contribuer au maintien du lien social.

ATLANTECH® (ASSOCIATION)

Associée à l'Université de La Rochelle, au Cluster Eco-habitat Poitou-Charentes et au Pôle Génie Civil Eco-Construction des pays de Loire, l'Agglo, initiatrice et porteuse du projet, a su fédérer autour d'elle les principaux acteurs de la filière de la réhabilitation urbaine durable (grands industriels, organismes publics, chercheurs…) autour d'Atlantech®, qui bénéficie de plus de 20 millions d'euros d'investissements. Ce projet ambitieux est soutenu financièrement par l'Europe via le FEDER, l'Etat via le FRED et l'ADEME Investissements d'avenir.

www.atlantech-lr.fr

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Élément majeur de démocratie participative locale, le Conseil de Développement regroupe des représentants du monde économique, syndical et associatif et les Présidents des Conseils de développement voisins, notamment du Pays d'Aunis et du Pays Rochefortais. Il fonctionne sur saisine des élus de l'Agglomération ou sur auto-saisine et permet une participation directe de la société civile à l'élaboration et au suivi des projets du territoire.

www.agglo-larochelle.fr/conseil-de-developpement

LA COURSIVE

Ancienne Maison de la culture de La Rochelle transformée en Scène nationale en 1990, La Coursive est devenue un équipement communautaire en 1994. Elle accueille des créations théâtrales, chorégraphiques, musicales et d'arts de la piste. Elle est également un cinéma d'Art et d'Essai.

www.la-coursive.com

CRITT AGRO-ALIMENTAIRE

Tête de réseau national dans le domaine de la nutrition-santé, le CRITT Agro-Alimentaire Poitou-Charentes accompagne projets et démarches qualité et se charge de trouver des partenaires industriels et financiers. Il assure également une veille technologique et réglementaire au profit de ses adhérents. Le CRITT et l'Agglo sont à l'origine de la création du Pôle Aliments Santé.

www.crittiaa.com

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES (EPF)

L'EPF est un établissement public de l'État qui soutient et facilite les politiques foncières des collectivités. Il intervient, dans un cadre conventionnel, en matière de diagnostic foncier, de négociations foncières et d'acquisitions, d'études de pré-faisabilité… afin d'optimiser la réalisation des projets tout en limitant le risque pour les collectivités.

www.epfpc.fr

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AGGLOMÉRATION (OPH)

Rattaché à la Communauté d'Agglomération depuis 2006, l'OPH de l'agglomération construit, gère et réhabilite des logements à loyer modéré destinés à la location ou à l'accession à la propriété pour les personnes aux revenus modestes. Véritable bras armé de l'Agglo pour la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), l'OPH s'engage à assumer la réalisation d'1/3 minimum des logements à loyer modéré sur le territoire.

www.office-agglo-larochelle.fr

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le PLIE 2015-2020 a été signé entre l'État, le Département et la Communauté d'Agglomération pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi. L'Agglo a confié à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) la gestion du FSE PLIE en tant qu'Organisme Intermédiaire Pivot.

POINTS EMPLOI DE QUARTIERS

L'Agglo soutient les 4 Points Emploi de Quartiers répartis sur le territoire, en zones urbaines sensibles.
Objectif : proposer un accompagnement personnalisé vers l'emploi (informations, conseils, orientation vers des entreprises ou organismes de formation, mise en relation...).

PROXIWAY

En 2006, l'Agglo lance la 1re délégation de service public française sur le thème de la gestion de nouveaux

services à la mobilité par véhicules électriques et hybrides. Elle confie à Proxiway pour 12 ans le soin d'exploiter et de développer une offre globale au travers de 3 services, tous assurés avec des véhicules électriques : le libre-service Yélomobile, la plateforme logistique de livraisons Elcidis et la navette du parc-relais Jean Moulin. Proxiway est également chargée du service Yélo la nuit.

www.proxiway-larochelle.fr

RÉGIE DES TRANSPORTS COMMUNAUTAIRES ROCHELAIS (RTCR)

La RTCR est un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial). Elle agit pour le compte de la Communauté d'Agglomération qui est son Autorité Organisatrice. Elle gère : le transport en bus sur la 1re couronne de l'agglomération, les liaisons maritimes, les vélos touristiques et le libre-service Vélo, le transport pour les personnes à mobilité réduite et le service Yélo la nuit.

www.rtcr.fr

SAUR

La société SAUR gère et exploite le réseau d'eau potable pour les communes d'Aytré, Châtelaillon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, L'Houmeau, Lagord, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien, Saint-Xandre et Vérines.

www.saur.com

SITA SUD-OUEST

Filiale de SITA France (SUEZ ENVIRONNEMENT), SITA Sud-Ouest, est spécialisée dans la gestion globale du cycle des déchets. Il s'agit du mandataire du groupement qui a remporté le marché de conception, construction et exploitation du centre de tri des déchets à Altriane situé à Salles-sur-Mer. Elle en assure à ce titre l'exploitation.

www.sita.fr/regions-poles/regions/sud-ouest

SYNDICAT MIXTE DE LA MOBILITÉ DURABLE (SYMOD)

Créé pour faciliter l'usage combiné de différents modes de transport en commun, le SYMOD fédère cinq Autorités Organisatrices de Transport (Communautés d'Agglomérations de La Rochelle, du Pays Rochefortais, du Pays Royannais, Communauté de communes du Pays Santon, Conseil général de Charente-Maritime), avec le soutien de la Région.

www.symod.org

SYNDICAT MIXTE DU PORT DE PÊCHE DE LA ROCHELLE

Créé par l'Agglo et la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle en 2002, le Syndicat Mixte du port de Pêche est chargé d'organiser au quotidien les ventes des produits de la mer débarqués sur le site et leur gestion administrative.

www.port-peche-larochelle.com

TRANSDEV

L'exploitation des lignes de transports urbains et des services de transports scolaires et périurbains de la Communauté d'Agglomération est confiée à la société Transdev, en délégation de service public.

www.transdev.com/fr

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

L'Agglo soutient l'Université depuis sa création. Ce soutien prend la forme d'une convention triennale, de fonds ce concours pour la construction de bâtiments et équipements, de soutiens spécifiques à la recherche et à l'innovation, en lien avec les entreprises du territoire.

www.univ-larochelle.fr

URBASER ENVIRONNEMENT

Sur l'agglomération, les prestations de collecte des déchets ménagers en porte à porte et en apport volontaire enterrés sont assurées par les sociétés Urbaser Environnement et Chevalier Environnement, cette dernière étant titulaire d'un marché initialement attribué par CYCLAD pour 9 communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Plaine d'Aunis et transféré à l'Agglo lors du dernier élargissement du périmètre.
Les marchés publics avec ces 2 sociétés arrivent à terme au 31 décembre 2016.

www.urbaserenvironnement.fr

VÉOLIA

L'Unité de Valorisation Énergétique d'ordures ménagères de Port-Neuf (La Rochelle), qui alimente un réseau de chauffage urbain, est exploitée par Véolia Propreté en délégation de service public.

http://recyclage.veolia.fr

XLR

XLR est le délégataire de La Sirène - Espace de Musiques Actuelles de la Communauté d'Agglomération, pour une durée de 7 ans.
Cette association loi 1901 à but non lucratif a été créée en mars 2007 avec pour objectif de faire vivre et de développer le secteur des musiques actuelles, et plus particulièrement celui de la diffusion, sur l'agglomération de La Rochelle.

www.la-sirene.fr

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

6 rue Saint-Michel / CS 41287
17086 La Rochelle Cedex 02

Tel. 05 46 30 34 00
Fax 05 46 30 34 09

accueil@agglo-larochelle.fr

www.agglo-larochelle.fr

Rejoignez-nous sur
www.facebook.com/
larochelleagglo

Services Communication
et Administration Générale

Maquette et mise en page : RC2C
Photos : Fred Le Lan

Septembre 2016

PEFC 10-31-1240
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org